

Déclaration de performance extra-financière 2023

Se transformer et contribuer
à des solutions pour demain



Sommaire

01. Intégrer la durabilité dans tout ce que nous réalisons	1
02. Modèle d'affaires du groupe Esso S.A.F.	3
03. Priorités stratégiques et perspectives	7
04. Cartographie des parties prenantes	11
05. Principaux facteurs de risques	14
06. Risques et indicateurs selon les axes E, S, G	16
07. Organisation et fonctionnement du système de contrôle du groupe Esso S.A.F.	44
08. Tableau de synthèse des indicateurs de performance extra-financière	48
09. Taxonomie	51
10. Contrôle externe	58
11. Préparation aux prochaines échéances réglementaires	62

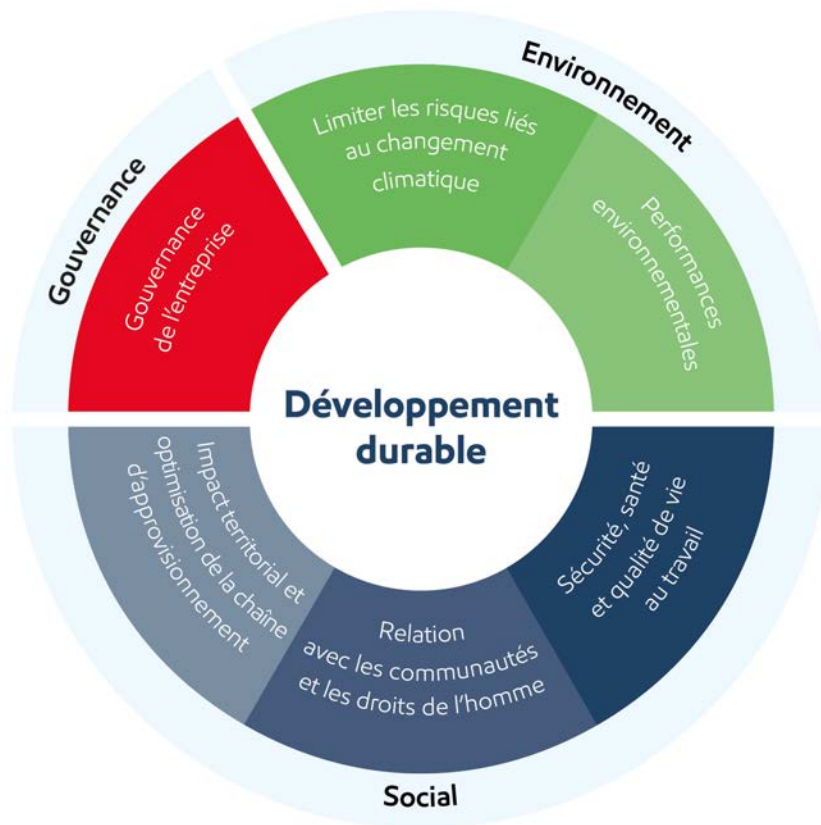
01. Intégrer la durabilité dans tout ce que nous réalisons

Esso S.A.F. s'engage à créer des solutions durables qui améliorent la qualité de vie et répondent aux besoins changeants de la société. Nous avons l'intention de le faire de manière à contribuer à protéger les personnes, l'environnement et les communautés dans lesquelles nous exerçons nos activités.

Notre concentration sur l'innovation et la technologie, combinée à des politiques gouvernementales favorables, peut encore accélérer le déploiement à grande échelle de solutions

essentielles pour permettre la vie moderne et réduire les émissions de gaz à effet de serre, y compris celles des initiatives à faible émission de carbone déjà en cours.

Nous nous efforçons de jouer un rôle de premier plan dans la transition énergétique et prévoyons d'y parvenir en appliquant les principales forces de l'entreprise, notamment le passage à l'échelle, la technologie, l'excellence fonctionnelle et nos collaborateurs.



01. Intégrer la durabilité dans tout ce que nous réalisons

Comment nous approchons la durabilité



Leadership

Notre gouvernance et notre éthique des affaires sous-tendent nos actions et nos comportements. Ce leadership interne détermine nos politiques, systèmes, attentes et nos références.

Application

Les stratégies, le capital, l'innovation et l'engagement des parties prenantes nous permettent de concentrer nos ressources et d'élaborer des plans dans les domaines ayant le plus grand impact potentiel pour Esso S.A.F. et la société.

Performance

L'exécution de nos plans, et de nos processus et la façon dont nous suivons nos progrès nous permettent de nous améliorer dans les domaines à fort impact et favorisent l'amélioration continue.

Le groupe Esso agit à la fois pour produire et commercialiser des produits énergétiques et de spécialités qui sont essentiels à la vie moderne, tout en protégeant les personnes, l'environnement et les communautés là où il opère.

L'équilibre de cette équation est clé et sera d'autant plus important que dans les prochaines décennies, l'accès à une énergie abordable, durable et en quantité suffisante est indispensable pour maintenir notre niveau de vie.

Ce rapport est un résumé des principales dimensions de la durabilité autour de nos performances environnementales, sociales et de gouvernance (ESG).

02. Modèle d'affaires du groupe Esso S.A.F.

Présent en France depuis 1902, le groupe Esso S.A.F. contribue à la sécurité de l'approvisionnement énergétique de la France en mettant sur le marché les produits nécessaires au bon fonctionnement de notre société moderne. En parallèle le groupe est pleinement engagé dans la transformation de ses activités dans le cadre de la transition énergétique. Acteur majeur du secteur pétrolier aval national, il opère environ un tiers de la capacité active de raffinage de pétrole française et ambitionne de fournir à ses clients des produits toujours plus respectueux de l'environnement afin de permettre aux consommateurs de limiter leur impact environnemental.

L'activité du groupe Esso S.A.F. consiste principalement à fournir à ses clients les solutions dont ils ont besoin dans le domaine des :

- « Produits énergétiques » d'une part, qui comprend la production et la distribution de gaz, essences, kérosène, gazole, fioul lourd. En 2023, le groupe a vendu 21,5 millions de m³ pour le marché français et pour l'export ;
- « Produits de spécialités » d'autre part, qui comprend la fabrication et la vente d'huiles de base, de lubrifiants finis, d'huiles blanches et de paraffines et bitumes. Le groupe a vendu, en 2023, 1,2 millions de m³ d'huiles de base, d'huiles blanches, de paraffines et lubrifiants finis pour le marché français et pour l'export.

Pour acheter, produire et commercialiser ces solutions, le groupe s'appuie sur des actifs industriels et une logistique commerciale de premier plan :

- Les raffineries Esso de Gravenchon, en Normandie et de Fos-sur-Mer en Provence-Alpes-Côte d'Azur, qui permettent au groupe de disposer d'une capacité de traitement de pétrole brut de 18,6 millions de tonnes ;
- une logistique intégrée détenue en propre ou par l'intermédiaire de participations dans des sociétés de pipeline et de stockage qui complète l'outil de production et assure la mise à disposition des solutions ;
- des équipes de ventes qui traitent directement avec des clients grands comptes industriels et distribution ;
- un réseau de revendeurs à la marque qui détiennent et exploitent le réseau de stations-service approvisionnées en carburants Esso ;
- un réseau de distributeurs lubrifiants.

À travers ses chaînes de valeur, Esso S.A.F. a fait transformer en 2023, dans les deux raffineries de sa filiale Esso Raffinage, 15,3 millions de tonnes de pétrole brut acheté sur le marché international, et a vendu sur le marché français 16,9 millions de m³ de produits pétroliers et de spécialités.



Contribuer à la sécurité énergétique de la France

TENDANCES SECTORIELLES :

MARCHÉ VOLATIL

RESSOURCES

STRATÉGIE



Humaines

- 1 579 salariés
- Sites industriels : 1 390
- Siège, fonctions support et autres : 189
- Savoir-faire Esso et ExxonMobil



Financières

- 2,3 G€ Capitaux propres
- 60 M€ Investissements
- **Solidité financière** grâce à l'intégration du groupe Esso au sein du groupe ExxonMobil
- Désendettement



Industrielles / Commerciales

- **Deux raffineries**
- (Gravenchon et Fos-sur-Mer)
- **Une logistique intégrée**
- Des réseaux de revendeurs à la marque
- Des marques reconnues : Esso™, Mobil™, Mobil 1™, Delvac™
- Technologie ExxonMobil



Matières premières et ressources naturelles

- 15,3 Mt de pétrole brut importé
- 17,4 Mm³ d'eau consommée
- 41,9 MGJ d'énergie consommée
- 761 Km³ de biocarburants incorporés

P R I O R I T É S S T R A T É G I Q U E S

NOTRE CHAÎNE

OPÉRER
À UN NIVEAU
D'EXCELLENCE

RENFORCER
NOTRE COMPÉTITIVITÉ

COMMERCIALISER
DES PRODUITS
MOINS CARBONÉS

SE POSITIONNER
POUR UN AVENIR
BAS CARBONE



ACHETER

DISTRIBUER



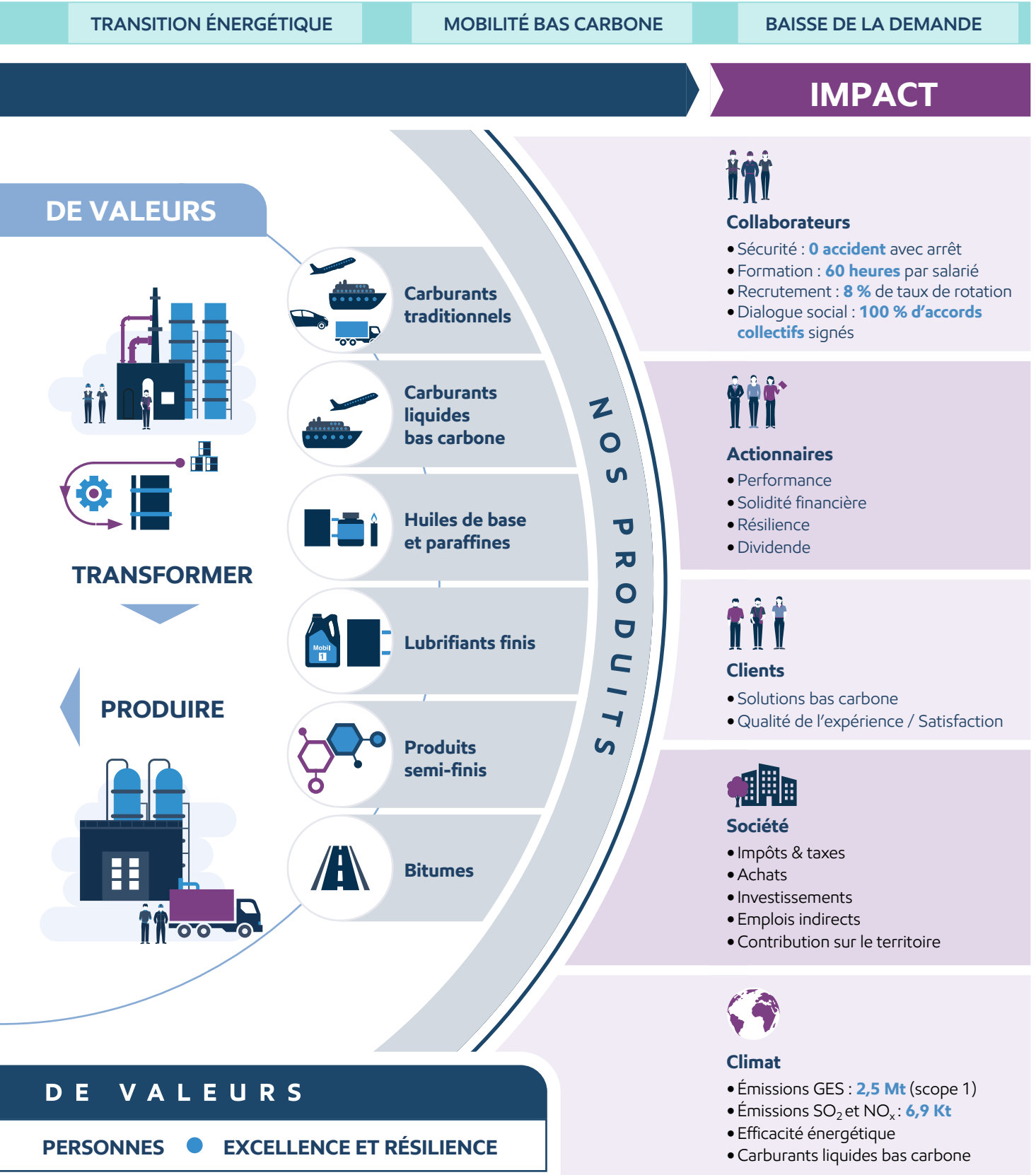
NOTRE SOCLE

ÉTHIQUE



SÉCURITÉ DES BIENS ET DES

tout en réduisant notre impact sur l'environnement



Le capital humain valorise le capital industriel

Collaborateurs engagés : environ 1 000 salariés travaillent sur le site de Gravenchon et environ 300 sur le site de Fos. Par ailleurs, environ 200 salariés travaillent dans les fonctions de support en appui des sites. Toutes les équipes bénéficient du savoir-faire technologique développé au sein du groupe ExxonMobil.

Esso S.A.F. porte une attention particulière sur l'impact de ses activités vis-à-vis de ses parties prenantes

Santé, sécurité, hygiène, environnement (SSHE) : acteur majeur de la fabrication et la commercialisation de produits énergétiques et de spécialités, le groupe porte la plus grande attention à la sécurité et à la santé de toutes les parties prenantes : les salariés, les intervenants prestataires, les populations riveraines des sites et les consommateurs finaux de produits. Le groupe porte également une attention particulière à la qualité de vie au travail qui, constitue un levier de performance durable.

L'éthique des affaires guide la gouvernance et l'ensemble des actions des salariés : la façon dont les résultats sont obtenus prime sur l'obtention du résultat lui-même. Les politiques sociétés et en particulier la politique d'éthique guident au quotidien l'approche des affaires et permettent d'assurer l'excellence et l'intégrité des opérations.

Une stratégie Climat qui s'inscrit sur le long terme

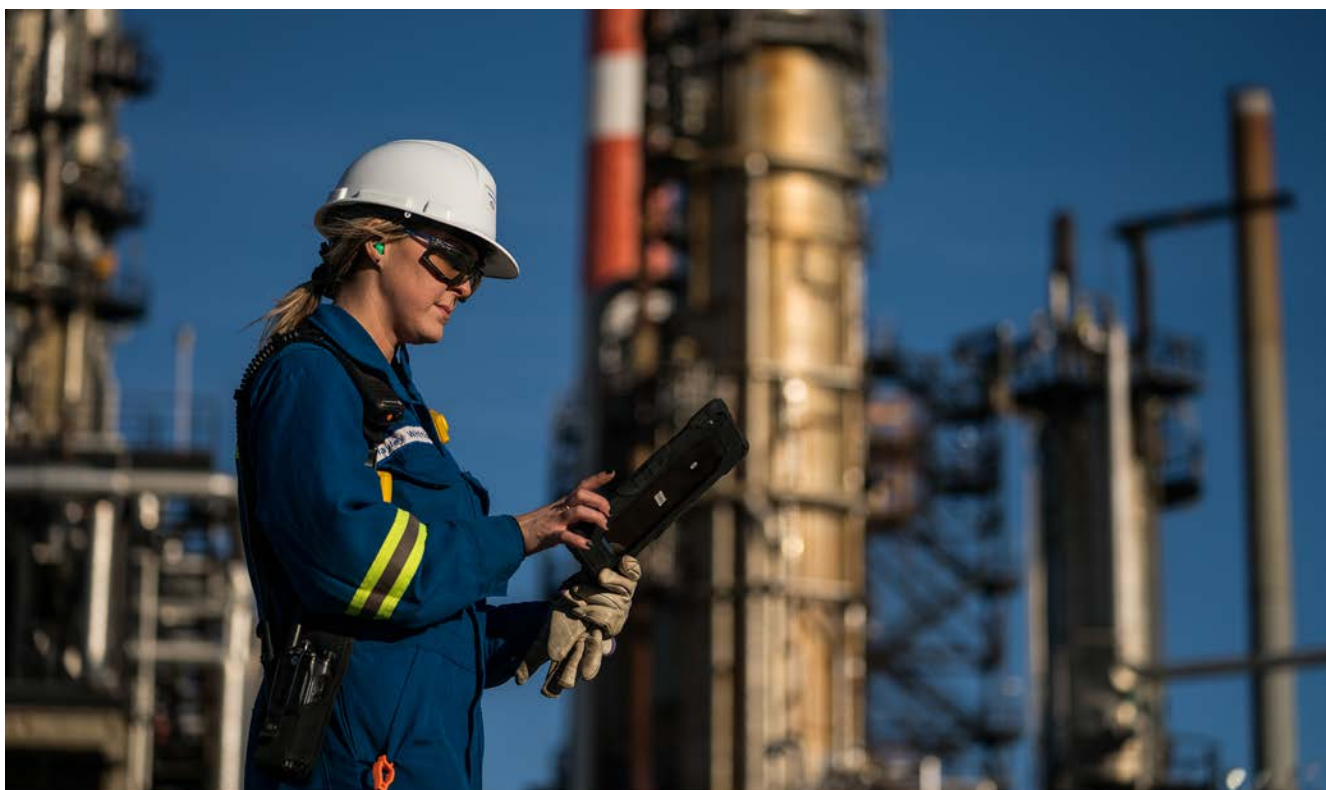
Industriel responsable : le groupe Esso est engagé dans une démarche responsable, portée par une vision de long terme. L'objectif du groupe est de fournir les produits de haute

qualité dont l'économie a besoin, tout en travaillant à minimiser les impacts environnementaux. Esso S.A.F. agit pour accompagner l'ambition du groupe ExxonMobil de neutralité carbone de ses opérations en 2050 et soutenir les communautés et le personnel autour des sites où il est présent.

Esso s'implique pour cela activement dans un dialogue constructif pour parvenir à atteindre cette neutralité avec une stratégie de long terme qui s'appuie sur quatre grands piliers :

- atténuer les émissions de ses propres opérations ;
- fournir des produits de qualité qui permettent à ses clients de réduire leurs émissions ;
- déployer des solutions technologiques bas carbone ;
- s'impliquer dans les politiques favorables à un nouveau mix énergétique.

Esso S.A.F. participe activement à la sécurité énergétique du pays : acteur fiable de souveraineté et de résilience énergétique en France – Face aux défis géostratégiques, Esso S.A.F. veille à maintenir son efficacité opérationnelle et à diversifier ses approvisionnements, ce qui lui permet d'assurer plus d'un tiers de la capacité de raffinage nationale. Face aux différentes crises, le groupe a démontré qu'il était un fournisseur de confiance, actif, aux côtés des pouvoirs publics, pour livrer l'énergie dont l'économie du pays a besoin. Le groupe veille aussi à faire évoluer son outil industriel et ses activités, afin de continuer à se positionner durablement en acteur majeur sur le territoire.



03. Priorités stratégiques et perspectives

Transition énergétique et secteur pétrolier aval

Face à la menace du dérèglement climatique, la plupart des grandes économies mondiales se sont fixées des politiques de réduction des émissions de gaz à effet de serre qui visent la neutralité carbone vers le milieu du vingt et unième siècle.

Sur la base du scénario d'application stricte de ces politiques (*Stated Policies Scenario: STEPS*), l'Agence internationale de l'énergie AIE envisage dans son *World Energy Outlook 2023*⁽¹⁾ que le pic de la demande mondiale en combustibles fossiles serait atteint d'ici 2030.

Pour rappel, au cours des deux dernières décennies, la demande de pétrole a bondi de 18 millions de barils par jour (mb/j). Une large part de cette augmentation est attribuable à l'augmentation de la demande dans le transport routier. Le parc automobile mondial a cru de plus de 600 millions de voitures au cours des 20 dernières années, et l'activité de fret routier a augmenté de près de 65 %. Le transport routier représente aujourd'hui environ 45 % de la demande mondiale de pétrole. En comparaison, le secteur pétrochimique, deuxième plus grand consommateur de pétrole, représente 15 % de la demande.

L'augmentation très importante des ventes de véhicules électriques a désormais un impact sur la demande de pétrole dans le transport routier. En 2020, les véhicules électriques représentaient 4 % des ventes mondiales de voitures et pourraient atteindre 18 % en 2023 selon l'AIE avec 14 millions de ventes de véhicules électriques, principalement en Chine et dans les économies avancées. Cette tendance devrait se poursuivre de telle sorte qu'à la fin de cette décennie, le transport routier ne soit plus la source principale de la demande en produits pétroliers. Bien que la demande de pétrole pour les secteurs de la pétrochimie, de l'aviation et du transport maritime continue d'augmenter jusqu'en 2050 selon le scénario STEPS de l'AIE, cela ne suffit pas à compenser les réductions de la demande du transport routier, ainsi que dans les secteurs de l'énergie et des bâtiments. En conséquence, la demande de pétrole atteindrait un pic avant 2030. Cependant, le déclin à partir du pic est lent dans le scénario STEPS jusqu'en 2050.

Les perspectives de demande en pétrole varient également significativement d'une région à l'autre. Dans les économies avancées, la demande a atteint un sommet en 2005 et son déclin s'accroît depuis. La forte croissance de la demande de pétrole de la Chine depuis 2010 tend à s'affaiblir dans les années à venir et à diminuer sur le long terme. Dans les pays émergents et en développement (autres que la Chine), qui connaissent une croissance démographique et automobile, la demande de pétrole ne cesse de croître jusqu'en 2050.

L'Union Européenne s'est fixé l'objectif d'adapter ses politiques en matière de climat, d'énergie, de transport et de fiscalité pour réduire les émissions nettes de gaz à effet de serre d'au moins 55 % d'ici à 2030 par rapport aux niveaux de 1990 avec le paquet climat intitulé "Fit for 55" et au delà, à travers le Pacte vert. Le groupe ExxonMobil, dans son *Global Outlook 2023*⁽²⁾, estime ainsi qu'en Europe la demande en carburants et combustibles liquides va baisser de 37 % entre 2025 et 2050.

Dans un marché essentiellement ouvert à la concurrence internationale, le secteur du raffinage reste donc structurellement en surcapacité de production, ce qui pèsera inévitablement à terme sur les marges de raffinage dans un contexte d'accélération du déclin de la demande. L'industrie du raffinage se doit donc d'être porteuse de solutions pour accompagner la neutralité carbone visée à l'horizon 2050. La façon dont la transition énergétique s'organise au niveau de l'Europe et de ses états membres (Accord de Paris, Pacte vert Européen) conduit par ailleurs à une pression réglementaire croissante.

Toutefois, le pétrole continuera à jouer un rôle irremplaçable dans le mix énergétique des prochaines décennies, en particulier pour les usages où il représente l'énergie ou la matière première les mieux adaptées (comme la pétrochimie). L'ensemble du secteur est fortement mobilisé pour accompagner les trajectoires possibles vers la neutralité carbone d'ici 2050, en cohérence avec l'ambition européenne et les objectifs de l'Accord de Paris. Atteindre cet objectif ambitieux va toutefois nécessiter non seulement un cadre réglementaire incitatif, plus de visibilité et de stabilité sur le temps long avec des processus européens simplifiés, mais aussi de la part de chacun, des changements de comportement majeurs.

La transition énergétique impose d'abandonner progressivement un système énergétique relativement abordable basé sur les hydrocarbures solides, liquides et gazeux. Ceci représente un défi immense à relever car ce système est le fondement de nos économies modernes. Il est donc crucial pour réussir cette transition de n'exclure aucune solution technique et de travailler à l'innovation.

Au-delà des efforts de réduction des émissions provenant de ses activités principales, l'industrie se transforme et dispose de technologies essentielles pour accompagner la transition énergétique, telles que le captage et stockage du CO₂, l'hydrogène bas carbone⁽³⁾ ou les bio-carburants. Dans de nombreux cas, ceux-ci peuvent aider à décarboner les secteurs où les émissions sont les plus difficiles à réduire.

(1) <https://origin.iea.org/reports/world-energy-outlook-2023>

(2) <https://corporate.exxonmobil.com/what-we-do/energy-supply/global-outlook>

(3) L'« hydrogène vert » ou « hydrogène propre » est le dihydrogène fabriqué de manière décarbonée. Par exemple, de l'électricité à faible empreinte carbone, produite à partir d'une source d'énergie renouvelable ou nucléaire, peut être utilisée pour produire de l'hydrogène vert par électrolyse de l'eau.

03. Priorités stratégiques et perspectives

Une transition efficace et ordonnée sera essentielle pour atteindre les objectifs climatiques internationaux, tout en prévenant en chemin de graves perturbations de l'approvisionnement et une extrême volatilité des prix.

L'industrie du raffinage en France doit faire évoluer ses procédés industriels tout en restant compétitive et pouvoir proposer à ses clients des produits toujours plus respectueux de l'environnement. Elle fait de la baisse de l'intensité carbone de ses opérations et de ses produits un objectif prioritaire. Pour cela, elle se projette vers la production de carburants liquides bas carbone. Cette évolution de l'industrie devra être accompagnée par une stratégie ambitieuse de soutien à l'investissement respectant les principes de neutralité

technologique, ainsi que par la mise en place d'un cadre réglementaire incitatif, avec plus de visibilité, de stabilité sur le temps long et avec des processus simplifiés. Par ailleurs, il est important que le mécanisme d'ajustement carbone aux frontières des pays membres de l'union européenne qui est entré en vigueur au 1^{er} janvier 2023 soit étendu à l'ensemble des produits pétroliers et qu'il prenne en compte les exportations afin de sauvegarder la compétitivité du raffinage européen. Ce mécanisme d'ajustement carbone aux frontières consiste à appliquer, sur les produits importés, un prix du carbone équivalent à celui payé par les producteurs européens. L'objectif étant d'établir une concurrence équitable sur cet aspect environnemental.

Priorités stratégiques & Perspectives

Dans ce contexte de transition, le groupe concentre son action sur quatre priorités stratégiques qui guident sa ligne de conduite de long terme.

Opérer à un niveau d'excellence

Pour conduire ses opérations de façon responsable et en toute sécurité, le groupe poursuivra ses actions d'améliorations continues, en ligne avec les plus hauts standards opérationnels, de façon à tirer le meilleur parti de son outil industriel. Cette recherche permanente de l'excellence opérationnelle repose en particulier sur la sécurité, l'amélioration de l'efficacité énergétique, la fiabilité et l'optimisation des taux d'utilisation.

Renforcer la compétitivité de l'outil industriel

Pour maintenir et améliorer sa compétitivité, le groupe Esso S.A.F. est engagé dans une démarche permanente d'amélioration et d'optimisation du fonctionnement de son outil industriel en s'appuyant sur un modèle organisationnel performant. La pandémie et la récente crise énergétique ont démontré l'absolue nécessité de cette démarche, qui passe par une gestion des coûts rigoureuse et disciplinée, afin de pouvoir faire face à une forte concurrence internationale et par la poursuite d'investissements sélectifs afin d'optimiser le

fonctionnement de ses sites industriels. Le groupe opère sur un marché ouvert aux importations de produits finis, fabriqués dans des environnements réglementaires souvent moins contraignants ou à des coûts de production plus faibles, ce qui lui impose d'être toujours plus performant.

Se positionner pour un avenir bas carbone

Conscient que la transition énergétique va faire évoluer profondément le mix énergétique, le groupe Esso S.A.F. se transforme et contribue à des solutions pour demain grâce à ses produits, à la transformation de son outil industriel et au pilotage de la transition. La stratégie climat du groupe s'articule autour de quatre priorités :

- atténuer les émissions des opérations et la consommation d'énergie ;
- fournir aux clients des produits leur permettant de réduire leurs émissions ;
- déployer des solutions technologiques bas carbone (captage et stockage du CO₂, production de carburants liquides bas carbone, utilisation d'hydrogène bas carbone) ;
- s'impliquer dans le débat sur les politiques énergétiques et le climat.

« C'est une étape essentielle pour soutenir la transition énergétique, réduire nos propres émissions de gaz à effet de serre et accompagner l'ambition d'ExxonMobil d'atteindre la neutralité carbone de ses opérations d'ici à 2050 »,

estime Charles Amyot, PDG d'Esso S.A.F.

Commercialiser des produits moins carbonés

Le groupe poursuivra ses efforts afin de renforcer sa position sur le marché français en mettant l'accent sur des produits qui continuent à offrir des perspectives de demande significatives, comme les carburants liquides bas carbone, les huiles de base, les bitumes et autres spécialités et en accompagnant toujours mieux ses clients revendeurs et

distributeurs. Il s'appuie sur une logistique de premier plan et des équipes dynamiques et engagées ainsi que sur la force de ses marques Esso et Mobil.

Le groupe s'appuie sur la force de sa culture d'entreprise et sur l'engagement de son personnel pour réussir son adaptation aux transformations en cours. Cette culture

d'entreprise renforcée, engageante, attractive et inclusive est le socle de toutes les actions du groupe.

Pour atteindre cet objectif, le groupe Esso S.A.F. peut compter sur son intégration au groupe ExxonMobil et à ce titre, Esso S.A.F. s'inscrit dans l'ambition d'ExxonMobil d'atteindre la neutralité carbone à horizon 2050 pour les émissions de scope 1 et 2 pour les actifs qu'il opère.

La programmation pluriannuelle de l'énergie 2023 et le Pacte vert pour l'Europe avec l'objectif de neutralité carbone en 2050, vont conduire à une baisse de la consommation d'énergies fossiles et à une évolution significative des marchés de produits pétroliers, dont l'ampleur et le rythme de transition sont encore incertains.

La transformation de l'outil industriel qui en découle devrait s'articuler autour :

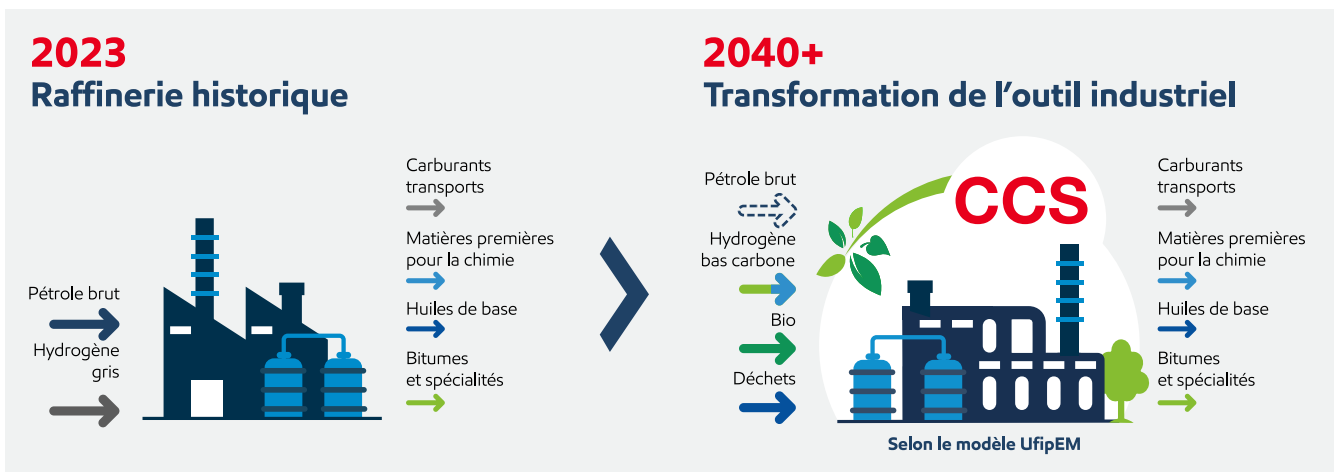
- d'un remplacement progressif du pétrole brut par des matières premières issues de la biomasse ou des déchets ;
- de l'amélioration de l'efficacité énergétique, de l'électrification de certains équipements et de l'utilisation d'hydrogène renouvelable. La technologie de captage et stockage de CO₂ est une technologie essentielle pour atteindre cette ambition ;

- de la diminution progressive de la production de carburants et combustibles. La production se concentrera peu à peu sur les produits dont l'utilisation ne génère pas d'émission de CO₂ tels que les lubrifiants, bitumes et spécialités et vers des alimentations utilisées par les industries chimiques.

Esso étudie de façon continue et approfondie l'évolution de la demande en produits énergétiques et en autres produits issus de ses activités (matières premières pour la chimie, bitumes et lubrifiants) ainsi que la capacité d'adaptation de son outil industriel vers des carburants liquides et des procédés moins carbonés.

Esso s'implique activement dans un dialogue constructif pour parvenir à atteindre l'ambition de neutralité carbone à l'horizon 2050 et continue à plaider pour des solutions fiables et économiquement abordables permettant de faire face au changement climatique.

Comme il l'a toujours fait, le groupe Esso S.A.F. continuera de s'adapter, si les conditions économiques et réglementaires le permettent, aux changements éventuels de ses marchés qui résulteraient des objectifs climatiques et de la transition énergétique.



L'objectif de neutralité carbone en France et dans l'Union Européenne d'ici 2050 étant fixé, la transition va connaître un rythme accéléré d'ici 2030 avec le paquet *Fit for 55* européen. Son application française devrait se matérialiser dans la loi de programmation énergie climat initialement attendue au second semestre 2023 et désormais repoussée à 2024, préparée par d'intenses travaux des filières au sein des ateliers de la stratégie française pour l'énergie et le climat, auxquels nos associations professionnelles ont contribué. Cette transition va s'appuyer sur une évolution importante du mix énergétique en s'appuyant sur une baisse drastique de la part des énergies fossiles.

Pour les prochaines années, les raffineries du groupe vont continuer à se préparer pour satisfaire aux réglementations de plus en plus contraignantes et poursuivre leurs projets d'amélioration d'efficacité énergétique et de maîtrise des émissions : tout nouveau projet de raffinage est systématiquement conçu avec une attention particulière à la dépense d'énergie supplémentaire requise. Pour les unités existantes, des projets d'économie d'énergie sont aussi étudiés.

03. Priorités stratégiques et perspectives

Les carburants liquides bas carbone (CLBC) : une technologie prometteuse qui mérite un cadre réglementaire favorable

Dans un contexte de mix énergétique de plus en plus varié et décarboné, les CLBC ont toute leur place dans les différents secteurs du transport routier, en particulier pour la mobilité lourde, l'aérien et le maritime. La demande devrait même doubler sur dix ans, passant de 4 à 8 millions de tonnes par an, afin de respecter les nouvelles obligations d'incorporation de CLBC dans les carburants (définies au niveau national et européen). Le secteur devra donc réaliser des investissements importants dans de nouvelles unités de production pour un montant estimé entre 20 et 45 milliards en France d'euros d'ici 2035 (Source UfipEM)

Une partie des CLBC sera produite à partir de nouvelles ressources de matières premières renouvelables et durables d'origine agricole, forestière ou issues de résidus ou de déchets. L'Ufip Énergies et Mobilités estime la disponibilité de la biomasse en France suffisante à horizon 2035. Les besoins très importants en électricité renouvelable et bas carbone nécessaires à la production d'une partie des CLBC, via de l'hydrogène vert ou bas carbone, doivent être également pris en compte.

Les coûts de revient des carburants pourraient augmenter en 2030 avec les obligations d'incorporation de CLBC. La production des volumes nécessaires nécessitera un cadre réglementaire national attractif et stable. Les orientations de politique publique dans la stratégie française Énergie-Climat devront se fonder sur une approche technologiquement neutre qui tienne compte de l'efficacité des technologies bas carbone en termes de coût par tonne de CO₂ évité. Ce besoin d'un cadre incitatif au niveau national est d'autant plus nécessaire que l'*Inflation Reduction Act* (loi anti-inflationniste) mis en place par les États-Unis et qui prévoit de consacrer un budget d'environ 370 milliards de dollars à des mesures de soutien à la politique industrielle des États-Unis attire les investissements outre Atlantique.

Esso S.A.F. lance une production de biocarburants à Gravenchon

Depuis le 30 novembre 2023, Esso fabrique du carburant durable pour l'aviation – *Sustainable Aviation Fuel (SAF)* – dans sa raffinerie de Gravenchon en utilisant le procédé de fabrication par cotraitement de matières premières renouvelables et de pétrole brut. D'ici à 2025, le site prévoit d'accroître sa capacité de cotraitement jusqu'à 200 000 tonnes de biomasse pour produire plus de 160 000 tonnes de biocarburants par an, y compris du SAF.

NB : le cotraitement est l'utilisation de matières premières renouvelables (telles que des huiles végétales, des huiles de cuisson ou des graisses animales) avec du pétrole brut dans les unités d'une raffinerie pour produire des carburants. Ce procédé de fabrication permet de réduire les émissions de CO₂ sur le cycle de production par rapport aux carburants traditionnels.



Le consortium CCS de l'Axe Seine réunit l'expertise de Esso et de plusieurs industriels majeurs

Depuis 2021, le groupe Esso S.A.F s'est associé au sein du consortium ECO₂-Normandy avec Air Liquide, LAT Nitrogen (ex Borealis), TotalEnergies et Yara pour étudier le développement d'une infrastructure de captage et de transport de CO₂, domaines dans lesquels il dispose d'une expertise reconnue grâce à son intégration au sein du groupe ExxonMobil. En 2023, Haropa port, premier port français, a rejoint ce consortium dont le projet pourrait permettre à terme de réduire d'une quantité pouvant atteindre 3 millions de tonnes par an les émissions de CO₂ du bassin normand, ce qui équivaut aux émissions de 500 000 habitants.

04. Cartographie des parties prenantes

Esso accorde une grande importance aux relations avec les parties prenantes, pour cela il met en place les conditions pour favoriser la compréhension mutuelle, la confiance et la coopération avec les différents interlocuteurs autour de ses activités. Le groupe interagit avec une variété de parties prenantes via des réunions fréquentes autour de ses sites, des publications sur son site internet et les réseaux sociaux et des discussions individuelles. Le maintien d'un dialogue ouvert offre des occasions d'écouter les préoccupations et les attentes, de discuter des approches et partager les plans.

Nos parties prenantes ne sont pas seulement ici et maintenant – elles font également partie des près de 10 milliards de personnes qui vivront sur la planète en 2050.

L'accès à une énergie fiable et abordable fait partie des mesures clés pour assurer le développement humain, et en opérant de manière responsable, en travaillant de manière éthique et en adhérant en accord avec nos valeurs fondamentales, nous positionnons Esso S.A.F. pour répondre à ces besoins.

C'est ce que le développement durable signifie pour nous : gérer notre entreprise d'une manière qui crée de la valeur pour nos parties prenantes, pas seulement pour le prochain trimestre ou l'année prochaine, mais à long terme. En créant de la valeur, nous veillons à ce que nos efforts puissent être véritablement durables :

- pour nos communautés, cela signifie être un partenaire de confiance qui crée de bons emplois et fonctionne de manière sûre et respectueuse de l'environnement ;
- pour nos employés, cela signifie créer un travail qui a du sens et qui permette à notre main-d'œuvre de s'engager pour prospérer, en se concentrant sans relâche sur la sécurité et le respect des droits de l'homme ;
- pour nos clients, cela signifie répondre à leurs besoins en produits abordables, une énergie et des produits fiables et à faibles émissions, permettant à des millions de personnes d'élever leur niveau de vie, leur espérance de vie, l'éducation et l'accès à l'économie mondiale, alors même que nous travaillons à réduire les émissions de carbone de nos propres opérations et de celles de tiers ;
- et pour nos investisseurs, cela signifie délivrer des rendements attractifs sur le capital qu'ils nous ont confié – aujourd'hui, demain et tout au long de la transition énergétique.

Offrir une valeur durable à nos parties prenantes est vital à long terme et constitue la force de notre entreprise. Lorsque nous parvenons à atteindre ces objectifs, nous apportons une contribution positive au monde et à ses habitants, maintenant et dans le futur.



Les sujets d'intérêt des différentes parties prenantes et comment Esso y répond

Parties prenantes	Riverains et communautés proches des sites Esso	Clients et consommateurs	Salariés
Sujets d'intérêt	<ul style="list-style-type: none"> • Émissions. • Torches. • Emplois. • Performance environnementale. • Impact des opérations. 	<ul style="list-style-type: none"> • Fiabilité, sécurité, accessibilité et durabilité des produits. • Respect de l'éthique, lutte contre la corruption, protection de l'environnement. 	<ul style="list-style-type: none"> • Salaires. • Développement professionnel. • Diversité et inclusion. • Santé et bien-être. • Performance de l'entreprise.
Mode d'engagement	<ul style="list-style-type: none"> • Communiquer avec les riverains et les autorités locales par l'organisation de réunions. • Mener des enquêtes de perception et, à la lumière de leurs résultats, réduire les impacts de l'entreprise. • Établir des canaux permettant aux communautés de faire remonter leurs préoccupations ou d'obtenir des informations. • Utiliser les réseaux sociaux afin de diffuser des informations sur les projets. • Mettre en place un programme citoyen et de contribution avec les associations locales autour de nos sites. 	<ul style="list-style-type: none"> • Sensibiliser les équipes de vendeurs. • Appliquer des questionnaires de satisfaction. • Diffuser des fiches de données sécurité. • Travailler avec nos clients pour identifier des solutions bas carbone. • Fournir les numéros de contact du service client et aider les équipes marketing à répondre aux questions de la clientèle. 	<ul style="list-style-type: none"> • Maintenir le dialogue social. • Soutenir le développement professionnel de nos talents. • Assurer la santé des salariés avec des programmes adaptés. • Faire remonter les préoccupations et les sujets d'intérêt par les responsables et au moyen d'enquêtes internes, de forums d'entreprise et d'une ligne d'assistance téléphonique confidentielle. • Soutenir les réseaux internes dirigés par des salariés quand ils favorisent une culture de diversité et d'inclusion type Women's Interest Network (WIN). • Utiliser des plateformes numériques et l'intranet pour partager les informations.



Gouvernement, administration et associations professionnelles

- Sécurité de l’approvisionnement énergétique.
- Stratégie française sur l’énergie et le climat.
- Performance environnementale et sociale.

- Échanger régulièrement avec la DREAL (Direction régionale de l’environnement, de l’aménagement et du logement), DGEC (Direction générale de l’énergie et du climat), etc.
- Monter des initiatives impliquant l’État, les collectivités et les industriels.
- Mettre en place des activités de suivi du site Seveso.
- S’inscrire dans la dynamique de décarbonation de l’industrie avec le gouvernement.
- Faire inspecter régulièrement les ICPE (Installation classée pour la protection de l’environnement) par la DREAL sur tous les domaines réglementaires auxquels les sites sont soumis.
- Encourager les actions citoyennes des salariés auprès des associations locales (InCase, promotion dans les collèges).
- Conduire, avec les acteurs locaux, une préparation de qualité pour la réponse à l’urgence.
- Participer à l’activité économique (investissements, taxes, salaires, dividendes), témoigner de l’ancrage territorial du groupe.
- Participer à de nombreuses rencontres et à des contacts réguliers avec les associations professionnelles pour défendre les intérêts du secteur professionnel et du groupe.
- Collaborer avec les industriels des bassins où le groupe opère afin de développer des ZIBaC (zones industrielles bas carbone) et autres.



Actionnaires, investisseurs et médias

- Partage des performances avec les actionnaires.
- Stratégie.

- Tenir une assemblée générale annuelle avec les actionnaires.
- Publier de l’information sur les sites et diffuser des communiqués de presse.
- Tenir une conférence de presse et analystes financiers pour présenter les résultats et les perspectives de l’entreprise.
- Animer des contacts de relation presse et relations actionnaires.
- Publier les informations financières et extra-financières.
- Échanger en fonction des besoins par courriel et par téléphone.



Fournisseurs

- Attentes vis-à-vis des fournisseurs.
- Diversité et inclusion.
- Formation des fournisseurs.
- Droits de l’Homme.

- Favoriser les fournisseurs locaux autour des sites du groupe.
- Formuler les attentes vis-à-vis des fournisseurs sur les questions de diversité et d’inclusion.
- Organiser des sessions avec les fournisseurs pour diffuser des informations sur nos pratiques en matière de sécurité, d’environnement et de droits de l’Homme.

05. Principaux facteurs de risques

Principaux facteurs de risques financiers et extra-financiers

Le groupe Esso S.A.F. est exposé à certains facteurs de risques qui sont liés tant à l'exercice de ses activités de raffinage et de distribution des produits pétroliers qu'à l'environnement réglementaire, commercial et financier des marchés dans lesquels il opère.

Dans le cadre de la DPEF (Déclaration de performance extra-financière), le groupe Esso S.A.F. a réalisé une cartographie de ses risques financiers et extra-financiers. Pour cela, il s'est inspiré des bonnes pratiques du groupe ExxonMobil en matière de gestion des opérations et de contrôle interne, en particulier les systèmes CIMS (*Controls Integrity Management System*) et OIMS (*Operations Integrity Management System*). Des experts de chaque fonction (juridique, ventes, finance, affaires générales, protection des données personnelles, achats, environnement) ont contribué à la réalisation de cette cartographie à travers l'identification, l'évaluation et la hiérarchisation des risques.

Ces risques peuvent être principalement classés selon les six macro-catégories suivantes, tout en reconnaissant que leurs conséquences peuvent être transversales :

1. Les **risques stratégiques** sont associés aux changements à long terme de l'environnement des affaires et aux choix stratégiques, y compris les impacts financiers et non financiers.
2. Les **risques pour la réputation de l'entreprise** englobent leurs répercussions sur les relations avec les communautés, les parties prenantes (clients et fournisseurs), les employés et le public.

3. Les **risques financiers** regroupent les risques associés aux changements à court terme du marché qui ont une incidence sur les finances, mais qui ne sont pas importants ou pertinents pour la stratégie à long terme (p. ex., volatilité des prix à court terme, fluctuations des taux de change).
4. Les **risques réglementaires** résulteraient d'une non-conformité aux lois et règlements applicables qui serait de nature à exposer le groupe Esso S.A.F. à des sanctions civiles ou pénales et/ou à porter atteinte à sa réputation de manière durable auprès de ses clients, de ses fournisseurs ou des communautés environnantes.
5. Les **risques opérationnels** résultent de la mise en œuvre des décisions stratégiques, de l'exécution des processus (facteur humain / systèmes).
6. Les **risques environnementaux**, santé, sécurité, sûreté résultent des dangers inhérents, d'une part, à l'opération de sites industriels répondant aux critères de la directive 2012/18/UE du 4 juillet 2012 dite « directive Seveso III » et, d'autre part, à la nature des produits traités (pétrole brut, produits raffinés, gaz, produits chimiques...).

Objectifs de développement durable

La gestion optimale de ces risques principaux permet au groupe Esso d'atteindre la performance attendue pour la mise en œuvre de sa stratégie. Le résultat des politiques qu'il applique et des actions qu'il mène en ce sens est traduit par ses indicateurs clés de performance.

Le groupe Esso S.A.F. soutient activement les 17 Objectifs de Développement Durable de l'ONU (Organisation des Nations Unies).

Le double défi que le groupe doit relever au quotidien (produire et distribuer une énergie bon marché, pour soutenir la prospérité tout en réduisant les impacts sur l'environnement) l'amène à jouer un rôle particulièrement actif vis-à-vis de huit d'entre eux :



Listes des risques hiérarchisés

La liste ci-dessous classe l'ensemble des risques financiers et extra-financier auxquels le groupe est exposé. Cette liste est hiérarchisée par ordre d'importance du risque résiduel, c'est-à-dire après prise en compte de l'efficacité des moyens d'atténuation, du niveau de maîtrise et des politiques et diligences raisonnables mises en place. Ces risques sont détaillés dans les sections suivantes.

Nom du risque	Catégorie	Magnitude	Risque élevé résiduel
Évolution du cadre réglementaire sur la politique énergétique, le changement climatique ou les produits	Réglementaire	Majeur	
Risque lié aux fluctuations des marchés de l'aval pétrolier	Financier	Majeur	
Innovation / Rupture technologique	Stratégique	Important	
Instabilité géopolitique	Stratégique	Important	
Atteinte à l'intégrité et à la confidentialité des données	Opérationnel	Important	
Risques relatifs aux variations de taux de change et de taux d'intérêt	Financier	Modéré	
Risque de rejets dans l'environnement (air, eau et sol)	SSHE	Modéré	
Identification comme émetteur important de GES	SSHE	Modéré	
Santé et sécurité au travail	SSHE	Modéré	
Risque de crise sanitaire	Opérationnel	Modéré	
Dialogue social	Opérationnel	Modéré	
Risque lié à des événements naturels aigus	Opérationnel	Modéré	
Développement de projets et d'investissements	Stratégique	Limité	
Accident industriel	Opérationnel	Limité	
Impact sur l'eau - Disponibilité de l'eau	SSHE	Limité	
Risques de non-conformité aux lois et réglementation	Réglementaire	Limité	
Attirer et garder les nouveaux talents	Opérationnel	Limité	
Engagement des salariés	Opérationnel	Limité	
Diversité inclusion / Égalité salariale	Réglementaire	Limité	
Risques de sûreté	SSHE	Limité	
Sécurité et qualité des produits	Réglementaire	Limité	
Droits de l'homme	Réputationnel	Limité	
Maintien des compétences et développement de carrière	Opérationnel	Limité	
Risques de crédit	Financier	Limité	
Risque de liquidités	Financier	Limité	
Atteinte aux règles éthiques (fraude, corruption)	Réputationnel	Limité	
Acceptabilité et inclusion de nos activités dans les territoires	Réputationnel	Limité	
Impact mauvaise gestion des déchets	SSHE	Limité	
Évasion fiscale	Réglementaire	Limité	

06. Risques et indicateurs selon les axes E, S, G

Esso S.A.F. se prépare aux nouvelles normes de publication de données extra-financière (*Corporate Sustainability Reporting Directive, CSRD*). Bien que ces normes (*European Sustainability Reporting Standard, ESRS*) ne soient applicables qu'à partir du rapport 2024, cette section reprend l'organisation proposée par l'EFRAG (*European Financial Reporting Advisory Group*) appliquée à la DPEF actuelle pour en améliorer la lisibilité et dans l'objectif d'anticiper la transition vers la CSRD.

Cette section ne prétend pas publier l'ensemble des informations actuellement proposées par les ESRS mais d'organiser les publications actuelles selon l'axe « ESG » défini ci-dessous. Les normes transverses ESRS 1 et ESRS 2 étant couvertes en partie par les sections précédentes de ce rapport.



Compte tenu de l'activité et du modèle d'affaires de la société, les sujets suivants ont été considérés comme non matériels ou non significatifs :

- lutte contre le gaspillage alimentaire ;
- lutte contre la précarité alimentaire ;
- respect du bien-être animal ;
- alimentation responsable, équitable et durable ;
- actions visant à promouvoir la pratique d'activités physiques et sportives.

Les résultats environnementaux d'Esso se sont améliorés de manière continue depuis 2006 jusqu'au milieu de la décennie suivante avant d'atteindre un plateau jusqu'à aujourd'hui. En particulier l'année 2023 est marquée par des performances environnementales en retrait par rapport à l'année précédente, tout en restant dans les mêmes ordres de grandeur que ces dernières années, pour des raisons conjoncturelles dont voici les principaux points et qui se reflètent dans les indicateurs publiés dans les sections suivantes de la partie environnementale :

- L'évolution de la demande du mix de produit pétrolier et plus particulièrement une forte demande d'essence a conduit à des débits élevés en 2023 sur les unités de FCC (*Fluid Catalytic Cracking*) qui consomme beaucoup d'énergie et produit par conséquent une quantité importante de CO₂.
- Malgré une performance record à la raffinerie de Gravenchon sur les opérations de torche qui sont en baisse de plus de 40 % en tonnage, une série de contraintes opérationnelles avant le grand arrêt de 2024 à Fos-sur-mer a entraîné une utilisation significative des torches en 2023.
- Des travaux d'entretien sur les bassins de décantation des stations de traitement des eaux de Gravenchon ayant générés des déchets en plus de la quantité de déchets produite par les opérations normales.

Changement climatique

Le groupe Esso est déterminé à apporter sa contribution sur les enjeux climatiques en maîtrisant ses activités opérationnelles et en réduisant les émissions des produits qu'il fabrique. Tout l'enjeu consiste à satisfaire la demande tout en réduisant les impacts sur l'environnement.

Les risques et les indicateurs ci-dessous se rapportent à la logique de publication proposée par l'EFRAG et le premier standard de publication environnemental (ESRS E1).

Risques liés au changement climatique

Évolution du cadre réglementaire sur la politique énergétique, le changement climatique ou les produits

Objectifs de développement durable



Impact potentiel

La compétitivité des activités du groupe Esso pourrait être affectée par une accélération de la législation et de la réglementation européenne, ou française, dans le cadre des politiques énergétiques et de la transition vers des sources d'énergie moins carbonées.

Politiques mises en œuvre par Esso et diligences raisonnables

L'objectif de neutralité carbone en France et dans l'Union européenne d'ici 2050 étant fixé, la transition va connaître un rythme accéléré d'ici 2030 avec le paquet *Fit for 55* européen. Son application française va se matérialiser courant 2024 à travers plusieurs textes : la loi sur la souveraineté énergétique, Programmation pluriannuelle de l'énergie, stratégie nationale bas-carbone. Ces documents de référence sont renseignés par des stratégies nationales (CCUS Hydrogène), ou des groupes de travail (Carburants d'aviation durable) auxquels nos associations professionnelles contribuent. Cette transition va s'appuyer sur une évolution importante du mix énergétique visant une baisse drastique de la part des énergies fossiles.

Engagé dans la transition énergétique, Esso étudie de façon continue et approfondie l'évolution de la demande en produits énergétiques et en autres produits issus de ses activités (matières premières pour la chimie, bitumes et lubrifiants) ainsi que la capacité d'adaptation de son outil industriel vers des carburants liquides et des procédés moins carbonés.

Esso s'implique activement dans un dialogue constructif pour parvenir à atteindre l'ambition de neutralité carbone à l'horizon 2050 et continue à plaider pour des solutions fiables et économiquement abordables permettant de faire face au changement climatique.

Comme il l'a toujours fait, le groupe Esso S.A.F. continuera de s'adapter, si les conditions économiques et réglementaires le permettent, aux changements éventuels de ses marchés qui résulteraient des objectifs climatiques et de la transition énergétique.

Pour les prochaines années, les raffineries du groupe vont continuer à se préparer pour satisfaire aux réglementations de plus en plus contraignantes et poursuivre leurs projets d'amélioration d'efficacité énergétique et de maîtrise des émissions : tout nouveau projet de raffinage est systématiquement conçu avec une attention particulière à la dépense d'énergie supplémentaire requise. Pour les unités existantes, des projets d'économie d'énergie sont aussi étudiés.

Identification comme émetteur important de GES

Objectifs de développement durable



Impact potentiel

Le groupe Esso opère des sites industriels émetteurs significatifs de CO₂. Le renchérissement du coût du CO₂ émis ainsi que la diminution des quotas gratuits peuvent diminuer la compétitivité des sites.

Politiques mises en œuvre par Esso et diligences raisonnables

Le groupe Esso investit dans les technologies et l'innovation pour renforcer son efficacité énergétique (ses deux raffineries sont certifiées ISO 50001) et pour réduire les émissions de gaz à effet de serre de ses installations dans l'atmosphère. Le groupe collabore avec les industriels des bassins où il opère afin de développer des zones industrielles bas carbone (ZIBaC).

Risque lié à des événements naturels aigus

Objectifs de développement durable



Impact potentiel

Des événements naturels aigus (forte vague de chaleur, inondation, sécheresse...) pourraient entraîner une interruption majeure d'activité en cas de dommages ou de dysfonctionnement des infrastructures. Il est admis que la fréquence et l'intensité de ces épisodes naturels va augmenter sous l'effet du changement climatique.

Politiques mises en œuvre par Esso et diligences raisonnables

Les phénomènes naturels exceptionnels sont anticipés dans les plans de réponse à l'urgence et les plans de continuité des activités. Une surveillance permanente des conditions météorologiques est mise en œuvre sur les sites d'Esso S.A.F. Le groupe progresse également dans la planification de son adaptation au changement climatique au sens de la Taxonomie européenne.

Loi climat et résilience

Une nouveauté pour 2023 concerne l'ajout d'un indicateur relatif aux activités de transport conformément à l'article 138 de la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 relative à « la lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets ».

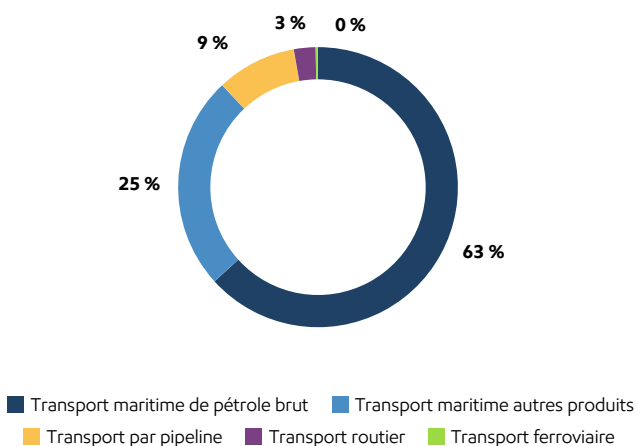
Les postes « d'émissions directes et indirectes » de gaz à effet de serre liées aux activités de transport amont et aval de l'activité s'élevaient à 0,8 MT CO₂e pour l'année 2023 (une partie du transport de la chaîne de valeur d'Esso S.A.F. utilise les produits de la société).

Il convient de noter que le transport non routier est utilisé à 97 % (sur l'année de référence 2022 et sur la base de la distance parcourue et du tonnage transporté) pour Esso S.A.F. dans son transport amont et aval. Le transport maritime par VLCC (Very Large Crude Carrier, utilisé pour le transport du pétrole brut) a un facteur d'émissions 45* fois

(tCO₂e/(km.ton)) inférieur au transport routier au gazole. En plus de cette utilisation majeure de VLCC dans ses activités de transport, Esso S.A.F. fait appel à d'autres formes de transport maritime, au transport ferroviaire ou au pipeline pour lesquels le facteur d'émission est respectivement 6,5*, 10,9* et 61,4* fois (tCO₂e/(km.ton)) inférieur au transport routier au gazole. Le plan d'Esso S.A.F. pour la distribution nationale est de continuer à encourager l'utilisation du transport par pipeline (et à défaut fluvial et ferroviaire) pour les longues distances et de n'utiliser le transport routier que pour les derniers kilomètres entre les dépôts pétroliers et les stations-service. Esso S.A.F. s'appuie sur les réglementations en place et à venir dans le domaine du transport routier pour conduire une baisse des émissions de ce maillon logistique.

* Données extraites de la base de données ADEME dans la version du 27 février 2024.

Répartition transport (t.km)



Indicateurs liés au changement climatique

Intitulé	Unité	2021	2022	2023
Émissions annuelles CO ₂ scope1 / pétrole brut traité	t/100 t	16,1	15,4	16,3
Émissions annuelles de CO ₂ - Scope 1 ⁽¹⁾	kt	2 465	2 277	2 484
Émissions annuelles de CO ₂ - Scope 2	kt	47	37	48
Ratio de la quantité de CO ₂ émise par quantité d'énergie consommée	gCO ₂ /MJ	61,7	60,1	60,4
Quantité d'hydrocarbure brûlée aux torches ⁽²⁾	t	5 350	6 333	7 638
Ratio de la quantité d'hydrocarbure brûlée aux torches / pétrole brut traité	t/kt	0,349	0,429	0,500
Indicateur loi climat et résilience	Mt	N/A	N/A	0.8

⁽¹⁾ Le calcul des émissions de scope 1 de la DPEF est basé sur le périmètre des émissions calculées pour le système ETS (Emissions Trading System) diminué des émissions des autres clients du GIE (Groupe d'intérêt économique) Esso Énergie.

⁽²⁾ La torche est un organe indispensable pour garantir la sécurité des installations. En effet, afin d'éviter une surpression ou un changement opératoire trop brutal dans l'équipement, il peut être nécessaire de « décompresser » l'équipement et d'évacuer ainsi son contenu. Les épisodes de torche sont réduits au maximum pour limiter les nuisances, les émissions à l'atmosphère et également les pertes économiques.

Pollution

La performance du groupe Esso vis-à-vis de ces enjeux opérationnels, environnementaux et industriels est guidée plus particulièrement par la politique de protection de l'environnement. Adoptée par le groupe ExxonMobil, elle s'applique à tous les sites Esso en France, elle définit un cadre exigeant dont l'axe principal est la conformité réglementaire en matière environnementale.

Les risques et les indicateurs ci-dessous se rapportent à la logique de publication proposée par l'EFRAG et le deuxième standard de publication environnemental (ESRS E2).

Accident industriel

Objectifs de développement durable



Impact potentiel

Les conséquences d'un accident industriel et/ou environnemental majeur pourraient entraîner une atteinte des personnes et/ou des biens, ainsi qu'une interruption d'activité.

Politiques mises en œuvre par Esso et diligences raisonnables

La sécurité est une valeur fondamentale d'Esso. Elle est intégrée à tous les stades de l'activité courante et des projets futurs avec la mise en œuvre du système de management de la sécurité OIMS. En particulier le programme *Enhancing Process Safety* a pour vocation un niveau de maîtrise très élevé des barrières qui préviennent les accidents majeurs aussi bien que de celles qui en limitent les conséquences. Il s'appuie sur une gestion pro-active des différents scénarios d'accidents possibles pour chaque site, sur un panel d'outil et la formation à destination des équipes ainsi que sur les retours d'expérience qui sont organisés et formalisés.

La réponse aux situations d'urgence est anticipée, préparée, et donne lieu à de fréquents exercices.

Esso est également dans une démarche continue de maintien en conformité avec la réglementation liée au risque industriel.

Risque de rejets dans l'environnement (air, eau et sol)

Objectifs de développement durable



Impact potentiel

Le groupe Esso opère des sites industriels classés Seveso seuil haut. La nature de ses activités l'expose à des risques accidentels et chroniques d'atteinte des milieux (air, eau, sol).

Politiques mises en œuvre par Esso et diligences raisonnables

La prévention des pollutions chroniques ou accidentelles est une valeur fondamentale d'Esso. Elle est intégrée à tous les stades de l'activité courante et des projets futurs avec la mise en œuvre du système de management de la sécurité *Operation Integrity Management System* (OIMS) qui remplit les exigences des normes ISO14001 et 45001 et dont l'équivalence est reconnue annuellement par la Lloyds. Esso est également dans une démarche continue de maintien en conformité avec la réglementation liée au risque de pollution par ses opérations. En particulier, la directive IED (*Industrial Emissions Directive*) impose l'utilisation des meilleures techniques disponibles.

Qualité de l'air : une performance différenciée selon les composés surveillés

La nature de ses activités expose Esso à des risques accidentels ou chroniques d'atteinte des milieux. Ses deux principaux sites sont d'ailleurs classés « Seveso, seuil haut ». C'est pourquoi réduire les émissions de ses activités est une de ses priorités constantes. La prévention est intégrée à tous les stades de l'activité courante et des projets futurs, avec la mise en œuvre du système de management de la sécurité *Operation Integrity Management System* (OIMS) qui remplit les exigences des normes ISO14001 et 45001 et dont l'équivalence est reconnue annuellement par la Lloyds. Esso s'est également engagé dans une démarche continue de maintien en conformité avec la réglementation, en particulier la directive IED (*Industrial Emissions Directive*) qui impose d'utiliser les meilleures techniques disponibles.

La pollution de l'air a des effets significatifs sur la santé et l'environnement, ce qui engendre des coûts importants pour les économies nationales. Le droit européen fixe des valeurs limites pour certains polluants dans l'air à partir des études épidémiologiques, conduites notamment par l'Organisation mondiale de la santé (OMS). Les directives européennes fixant les normes à respecter sont transposées dans le droit français.

Dioxyde de soufre (SO₂) : -5,2 %

Rapportées au volume de production, les émissions de dioxyde de soufre ont baissé de 5,2 % dans les raffineries du groupe Esso cette année. Elles atteignent ainsi un ratio de 0,31 tonne par kilotonne de pétrole brut traité, ce qui constitue le plus faible niveau jamais atteint pour cet indicateur.

Les émissions de SO₂ ont également atteint leur plus faible niveau en quantité avec 4 807 tonnes de SO₂ émises, soit une réduction de 1,9 % par rapport à 2022 (4 902 tonnes).

Le dioxyde de soufre est produit à partir de la combustion d'énergies fossiles, notamment lors des opérations de raffinage du pétrole. Ce polluant provoque une irritation des

muqueuses, de la peau et des voies respiratoires. Il favorise les pluies acides c'est également un précurseur de particules secondaires en se combinant, sous certaines conditions, avec les NOx.

Oxyde d'azote (NOx) : +7 %

Les émissions de NOx ramenées au volume de production ont augmenté de 7 % en 2023 dans les raffineries Esso.

Les principaux effets sur l'environnement des NOx sont :

- l'acidification des milieux, qui peut entraîner des chutes de feuilles ou d'aiguilles d'arbres. L'acidification peut influencer de façon importante les milieux aquatiques.
- l'eutrophisation (apport excédentaire d'azote dans les milieux naturels et notamment les sols) qui conduit à une réduction de la biodiversité.

COV (composés organiques volatils) : l'effet négatif des arrêts non planifiés

Les émissions de COV ramenées au volume de production ont augmenté de 4 % en 2023. La bonne performance de long terme engagée sur les COV est, cette année, entachée par le torchage important dû aux arrêts non planifiés.

Les composés organiques volatils (COV) constituent une famille très large de produits qui se trouvent à l'état de gaz ou s'évaporent facilement lors de leur utilisation. Les COV peuvent provoquer des irritations, une diminution de la capacité respiratoire et des nuisances olfactives. Ils réagissent avec d'autres polluants de l'atmosphère et sont ainsi des précurseurs d'ozone, de particules secondaires ou de gaz à effet de serre.

Même si, au niveau planétaire, les émissions de COV proviennent à 90 % de sources naturelles (plantes, certaines zones géologiques qui contiennent du charbon ou du gaz), les émissions liées aux activités humaines peuvent parfois devenir prépondérantes.

Indicateurs liés à la pollution

Intitulé	Unité	2021	2022	2023
Ratio des émissions annuelles de dioxyde de soufre (SO ₂) / pétrole brut traité	t/kt	0,37	0,33	0,31
Ratio des émissions annuelles d'oxyde d'azote (Nox) / pétrole brut traité	t/kt	0,13	0,12	0,13
Ratio des émissions annuelles de composés organiques volatiles (COV) / pétrole brut traité	t/kt	0,129	0,137	0,142

Eau et ressources marines

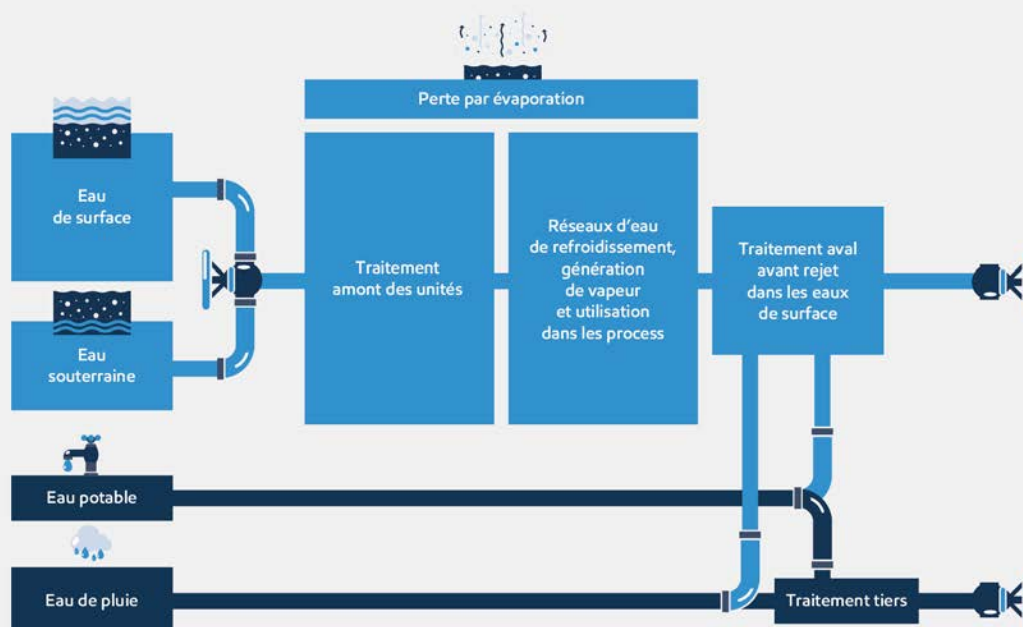
Esso travaille à gérer les ressources en eau utilisées dans ses opérations de façon à protéger la santé et l'environnement. Préserver les ressources en eau et limiter l'impact potentiel des opérations sur sites est une priorité, et cela dès la conception des projets. De façon constante, l'entreprise recherche des moyens pour utiliser l'eau plus efficacement. Le groupe s'inscrit dans la dynamique mondiale du groupe ExxonMobil pour une gestion responsable de la ressource eau et réalise des études spécifiques sur site pour améliorer la compréhension des risques associés à l'eau, y compris les rejets d'eaux usées, la qualité et l'approvisionnement et la proximité des zones écologiquement sensibles.

Baisse de la consommation. L'une des premières mesures efficaces mises en place : développer une stratégie de gestion des fuites sur les réseaux aériens et les réseaux enterrés. Ces derniers sont suivis par des méthodes d'identification par impact (résurgence, ravinement ou perte de pression significative), mais aussi par des tests d'isolement accompagnés de fouilles. La mobilisation des efforts individuels et organisationnels est engagée à tous les échelons.

Augmentation de la part d'eau recyclée et de la part d'eau récupérée. Afin de réduire les prélèvements, la récupération des condensats, des eaux pluviales représente une première étape. Des efforts importants sont aussi déployés pour améliorer le taux de recyclage afin d'augmenter la part de l'eau circulant en boucle fermée. Une étude pour réduire cette consommation a été menée à Gravenchon.

Des efforts encourageants. En 2023, la consommation totale d'eau des deux raffineries du groupe s'établit à 17 374 milliers de m³, en légère hausse par rapport à 2022 à 17 177 milliers de m³. Cependant, rapporté à la quantité de brut traité, le ratio de la consommation d'eau passe de 1,16 à 1,14 milliers de m³/kt ce qui démontre une amélioration de l'efficacité des sites dans leur gestion de l'eau.

Schéma simplifié de la gestion de l'eau dans une raffinerie



06. Risques et indicateurs selon les axes E, S, G

Les risques et les indicateurs ci-dessous se rapportent à la logique de publication proposée par l'EFRAG et le troisième standard de publication environnemental (ESRS E3).

Impact sur l'eau - Disponibilité de l'eau

Objectifs de développement durable



Impact potentiel

Parmi les événements naturels chroniques qui peuvent impacter l'activité, la disponibilité et la qualité de l'eau de surface ou de nappes souterraines sont identifiées comme un risque matériel dans les zones où le groupe Esso opère avec des conséquences sur l'opérabilité des unités.

Politiques mises en œuvre par Esso et diligences raisonnables

Le groupe Esso s'inscrit dans une démarche rigoureuse de suivi et de contrôle de l'utilisation de l'eau, en se conformant aux exigences réglementaires notamment en période de sécheresse, en planifiant sur plusieurs années des initiatives et des projets permettant une réduction de prélèvement d'eau dans le milieu.

Eau et ressource marine

Intitulé	Unité	2021	2022	2023
Consommation d'eau et approvisionnement en eau en fonction des contraintes locales	milliers de m ³	19 901	17 177	17 374
Ratio de la consommation d'eau et approvisionnement en eau en fonction des contraintes locales / pétrole brut traité	milliers de m ³ /kt	1,30	1,16	1,14
Mesure de la qualité de l'eau - Demande chimique en oxygène dans les effluents aqueux*	t	742	730	767
Ratio de la demande chimique en oxygène dans les effluents aqueux / pétrole brut traité	t/millions de t	48,4	49,5	50,2

* Dans nos raffineries, les procédés de traitement de l'eau jouent un rôle majeur. Les laboratoires contrôlent les procédés de traitement d'eau et assurent le suivi réglementaire des rejets dans l'eau.

Utilisation des ressources et économie circulaire

Le groupe Esso développe plusieurs initiatives pour encourager un modèle économique plus circulaire, souvent en collaboration avec des acteurs locaux.

La priorité : limiter les déchets et recourir à des centres de tri de qualité

Gérer les déchets de façon respectueuse de l'environnement est un enjeu sur lequel le groupe Esso travaille en permanence, la société cherche au maximum à valoriser la part résiduelle de déchets. Pour cela, Esso s'appuie sur les centres de tri proches de ses sites. Ces centres partenaires sont audités, afin de s'assurer que leurs prestations soient conformes aux standards de qualité attendus par le groupe.

Le recyclage des catalyseurs, du soufre pur et des huiles usagées

Parmi les déchets recyclables utilisés dans l'industrie du raffinage, les catalyseurs peuvent être remis en état pour réutilisation. Le soufre pur, lui, est revalorisé dans des usines de fabrication d'acide sulfurique. Enfin, les huiles usagées sont récupérées dans le strict respect de la réglementation.

À Gravenchon, la raffinerie réutilise, après régénération à l'extérieur du site, un solvant utilisé dans la fabrication d'huile. L'acide sulfurique employé pour améliorer la qualité de l'essence est également recyclé. Ce qui permet à l'unité d'alkylation de tourner à 80 % avec de l'acide recyclé.

Cyclevia, l'éco-organisme partenaire d'Esso

Pour la collecte et le traitement des huiles usagées, Esso travaille en partenariat avec Cyclevia, l'éco-organisme de la filière des huiles et des lubrifiants usagés. La fonction de cet éco-organisme est de prendre en charge la responsabilité du producteur en matière de collecte et de traitement des huiles usagées, mais pas seulement. Son ambition est de porter la filière à un haut niveau de performance et de réduire son impact sur l'environnement. Pour cela, Cyclevia travaille à améliorer le taux de collecte des huiles usagées collectables en renforçant la traçabilité des huiles claires. Cyclevia facilite la circularité de la filière en favorisant la régénération d'huiles de base pouvant être intégrées dans la production de lubrifiants neufs. Enfin, cet éco-organisme soutient la recherche et le développement de la filière afin de faire émerger de nouvelles solutions moins polluantes et plus sûres pour la santé.

Ce que dit la loi « anti-gaspillage »

Esso s'inscrit dans la dynamique de la loi AGEC du 10 février 2020. Celle-ci vise à transformer l'économie linéaire, « produire, consommer, jeter », en une économie circulaire. La loi « anti-gaspillage » se donne plusieurs objectifs, dont : lutter contre le gaspillage et pour le réemploi solidaire ; mieux produire ; mieux informer les consommateurs.

Cette loi a introduit un nouveau régime de responsabilité élargie des producteurs (REP) applicable aux huiles minérales ou synthétiques, lubrifiantes ou industrielles à partir du

1^{er} janvier 2022. La notion de « responsabilité élargie du producteur » recouvre les démarches et dispositifs que doivent mettre en place toutes les entités (propriétaire de la marque, fabricant, distributeur, premier importateur, etc.) pour la bonne gestion des déchets intermédiaires ou finaux des produits que le « producteur » fabrique ou distribue.

Les risques et les indicateurs ci-dessous se rapportent à la logique de publication proposée par l'EFRAG et le cinquième standard de publication environnemental (ESRS E5).

Gestion des déchets

Objectifs de développement durable



Impact potentiel

Le groupe Esso génère des déchets variés en quantité non négligeable et notamment des déchets dangereux. Une mauvaise gestion des flux exposerait l'entreprise à des difficultés opérationnelles ou à des risques d'atteinte à l'environnement avec des conséquences sur la réputation et/ou des coûts financiers pour remise en état.

Politiques mises en œuvre par Esso et diligences raisonnables

La gestion des déchets est mise en œuvre selon les éléments environnements du système de gestion des opérations OIMS et dans un contexte réglementaire très rigoureux. L'ensemble des sites s'attache à orienter leurs déchets vers des solutions permettant la valorisation ou le recyclage.

Mesures de prévention, de recyclage et d'élimination des déchets

Intitulé	Unité	2021	2022	2023
Quantité totale de déchets dangereux générés	t	14 861	17 068	18 161
Quantité de déchets dangereux non valorisés ou recyclés	t	6 366	8 447	9 696
Nombre de déversements accidentels > 1 baril*	nombre	1	3	0
Volumes de déversements accidentels	bbl	32	59	0

* Les déversements ne sont comptabilisés que si l'atteinte à l'environnement est confirmée.

Utilisation durable des ressources

Intitulé	Unité	2021	2022	2023
Consommation d'énergie des raffineries et amélioration de l'efficacité énergétique	millions de GJ	40,75	38,49	41,89
Ratio de la consommation d'énergie des raffineries et amélioration de l'efficacité énergétique / pétrole brut traité	milliers de GJ/kt	2,66	2,61	2,74
Consommation de matières premières des raffineries : pétrole brut traité	millions de tonnes	15,3	14,8	15,3
Recours aux énergies renouvelables - Quantité de biocarburants incorporés	milliers de m ³	1 135	795	761

Ressources humaines

Un dialogue social soutenu et constructif

Esso privilégie un dialogue social ouvert, constructif et responsable afin d'accompagner les transformations nécessaires au futur de l'entreprise. Les organisations syndicales représentatives et la direction se rencontrent régulièrement dans le cadre de séances de négociation, d'échanges de vues et lors des réunions du Comité de groupe et des Comités sociaux et économiques centraux et d'établissements (CG, CSEC et CSEEs).

En 2023, la priorité de la direction a été de rétablir un dialogue social de qualité favorisant les discussions en instance et les négociations d'accords collectifs de groupe. Cela s'est notamment traduit par un changement de méthodologie lors de la négociation salariale. En vue d'améliorer à cet effet la communication et le dialogue économique et social entre le personnel, les organisations syndicales et la direction, celle-ci a organisé, en amont de la négociation salariale, deux réunions de préparation en novembre 2023. Ont été alors partagées des informations sur

les résultats des études de positionnement salarial pour le personnel du groupe et les perspectives salariales 2024 établies par des consultants spécialisés.

Un rythme soutenu de réunions de négociations : en 2023, les sociétés Esso S.A.F, Esso Raffinage (ERSAS), Worex et les organisations syndicales ont tenu 28 réunions de négociation (26 en 2022) et 3 échanges de vues. Ces réunions ont permis d'aboutir à la signature de 6 accords (7 en 2022) portant principalement sur la participation et l'intéressement, la mise en place d'un PERU (Plan d'épargne retraite unique d'entreprise), le télétravail ponctuel, l'accord salarial et un accord sur les ASC (Activités sociales et économiques).

Signature d'un accord de participation et intéressement sur trois ans (2023-2025)

En juin 2023, la direction et les organisations syndicales représentatives du personnel ont signé de nouveaux accords de participation et intéressement valides pour trois ans (2023-2025). ces accords mettront en œuvre un budget en accroissement d'un tiers par rapport aux budgets précédents. Ils sont basés sur le résultat économique courant du groupe et sur des indices de performance industrielle.

Nouveau dispositif d'épargne retraite supplémentaire, le PERU : plan d'épargne retraite d'entreprise unique

En 2023 se sont tenues plusieurs réunions de négociation qui ont abouti à la création d'un seul dispositif retraite, le PERU - plan d'épargne retraite d'entreprise unique. À compter du 1^{er} janvier 2024, le PERU regroupera ainsi les différents dispositifs d'épargne retraite du groupe, permettant une simplification pour les salariés. L'accord introduit également plus de flexibilité dans les modalités d'épargne retraite supplémentaire pour les salariés en fonction de leurs objectifs personnels.

Négociation salariale, un accord unanime pour une évolution globale des salaires de 6,5 % en 2024 avec versement d'une prime exceptionnelle de partage de la valeur (PPV) de 1 500 Euros

L'année 2023 a été marquée par une stabilisation des taux d'inflation et le conflit russo-ukrainien a continué de peser sur l'économie. C'est dans ce contexte qu'en décembre 2023 toutes les organisations syndicales représentatives du personnel ont unanimement signé un accord salarial.

Cet accord a abouti à une évolution globale de salaires de 6,5 % au 1^{er} janvier 2024, ainsi qu'au versement d'une prime exceptionnelle de partage de la valeur (PPV) de 1 500 € bruts qui sera versée en 2024, une fois parus les décrets d'application de la loi correspondante.

Par ailleurs, soucieuse d'accompagner les salariés dans la prise en charge de leurs frais de santé, le groupe a proposé de porter, au 1^{er} janvier 2024, la part patronale des cotisations de la MIP de base (Esso Actifs - obligatoire) à 60% au lieu de 55%. Cette augmentation de la part patronale permet d'effacer pour les salariés bénéficiaires l'impact de l'ajustement des cotisations au 1^{er} janvier 2024 pour la partie à adhésion obligatoire du contrat.

Une prise en compte du handicap matérialisée par des actions d'information et de sensibilisation

La volonté du groupe est de favoriser l'emploi de personnes en situation de handicap et d'œuvrer, au moyen d'actions concrètes, pour qu'elles disposent des mêmes chances de réussite professionnelle que l'ensemble des salariés.

C'est ainsi qu'au sein du groupe Esso, un accord d'entreprise permet à tout collaborateur en situation de handicap de bénéficier d'une adaptation de son poste de travail ou d'une évolution interne adaptée, avec un accompagnement personnalisé. En mars 2022, les échanges avec les instances représentatives ont permis d'aboutir à la signature d'un accord handicap, avec un ajustement des aides financières octroyées, par exemple, pour l'aménagement du véhicule et/ou du domicile.

Ces moyens sont complétés par les actions proposées par le groupe de travail Handicapable, placé sous le parrainage du directeur de la raffinerie de Gravenchon. En 2023, Handicapable a continué ses missions afin de changer la perception du handicap et de favoriser la réussite professionnelle de tous les salariés. À titre d'exemples, Handicapable a notamment proposé aux salariés un jeu sur le thème du handicap invisible, ainsi que plusieurs animations pendant la semaine européenne pour l'emploi des personnes handicapées. Dans ce cadre, ont été proposés aux salariés des conférences sur les thèmes « Souffrance psychique et handicap » ainsi que le Duo Day qui a permis à des personnes en situation de handicap de renouer avec la vie en entreprise.

Développer les compétences et les carrières

Le secteur de l'énergie et plus particulièrement le raffinage sont en pleine mutation. Le groupe se réorganise pour s'orienter de plus en plus vers un avenir bas carbone. Les ressources humaines accompagnent ce mouvement en centrant leurs activités sur la qualité de l'organisation ainsi que sur la gestion des carrières et la diversité.

Elles intensifient également les initiatives visant la recherche d'efficacité et d'automatisation des opérations du groupe.

Dans cette période de transformation, l'évolution de la culture d'entreprise est un élément clé. Les salariés ont ainsi pu s'appuyer sur les modules de formation en ligne largement développés par le groupe et plus spécifiquement sur des formations en sécurité et en accompagnement du changement. La supervision a joué un rôle extrêmement important dans la gestion de ces transformations en facilitant les transferts de compétences requis.

La direction des ressources humaines a pour objectif complémentaire de diversifier les parcours professionnels des salariés du groupe afin de leur offrir un vaste éventail d'opportunités de développement.

Des salariés considérés comme un atout essentiel et encouragés à se développer

Le groupe Esso est attaché à créer un environnement de travail de qualité qui soit engageant et stimulant, où les différences individuelles et culturelles sont respectées. Chaque salarié est encouragé à donner le meilleur de lui-même, à se dépasser et à évoluer. Le groupe s'appuie sur le

développement continu des savoir-faire et des compétences, ainsi que sur les valeurs de sa culture d'entreprise. L'intégrité, l'engagement, le partage d'expériences, le respect, la productivité et la créativité contribuent à l'excellence professionnelle recherchée pour relever les défis auxquels notre industrie doit faire face.

L'éventail des compétences des salariés d'Esso S.A.F, en complément de nos technologies, constitue un avantage primordial pour la réussite de l'évolution de la société. Notre stratégie climat, ouverte sur de nouvelles solutions énergétiques, et nos initiatives pour un avenir bas carbone offriront de nouvelles opportunités. C'est un très beau défi pour des ingénieurs et des techniciens d'avoir l'opportunité de participer à cette mutation. Le groupe s'attache donc à leur fournir les outils pour exprimer et développer sans cesse leurs compétences. Il considère qu'ils font tous partie de la solution pour assurer notre avenir énergétique.

Attirer et fidéliser les talents

Le modèle d'intégration de notre chaîne de valeur (de l'achat du pétrole brut à la transformation et la production dans nos sites industriels, jusqu'à la distribution d'une large gamme de produits) ouvre la porte sur de multiples métiers. Qu'ils soient attirés par les sujets de technologie ou d'innovation, de procédés techniques ou d'environnement, d'approvisionnement, de réglementation ou de connaissance des besoins des clients, des profils très variés ont leur place dans notre groupe.

Un défi passionnant : participer à la transformation du secteur énergétique

À l'heure où les nouvelles générations se montrent particulièrement attentives aux sujets sociétaux et aux questions environnementales, il convient de souligner que le secteur du raffinage est bien au cœur des solutions pour accompagner la transition énergétique ainsi que pour travailler à la décarbonation de nos procédés industriels et de nos produits. Les défis relevés au quotidien par nos ingénieures et ingénieurs sont passionnants et contribuent à la transformation du secteur de l'énergie. Notre industrie est une industrie d'avenir, parce qu'elle possède les compétences et la technologie pour répondre au double défi de fournir l'énergie dont le monde a besoin tout en réduisant les impacts de notre industrie sur l'environnement. Nos salariés travaillent sur des solutions innovantes pour diminuer les émissions dans les secteurs réputés les plus difficiles à décarboner tels que le transport de marchandises, la production d'énergie ou l'industrie lourde avec, entre autres technologies, le captage et le stockage de CO₂, la production d'hydrogène ou de biocarburants de dernière génération.

Une priorité : rester attractif sur un marché de l'emploi concurrentiel

Attirer et fidéliser les nouveaux talents représente, aujourd'hui, l'enjeu d'avenir majeur pour notre industrie. C'est pourquoi, afin d'être attractif, le groupe Esso S.A.F. s'appuie, non seulement sur un éventail de métiers riches et variés, mais aussi sur une politique de rémunération attrayante, avec des avantages sociaux importants. Ces avantages sociaux sont aussi orientés sur le long terme : participation à la

complémentaire santé, plan d'épargne salariale avec abondement de l'employeur, plans d'épargne retraite supplémentaire (Art 83, PERCO) qui seront remplacés par un dispositif unique (PERU, plan d'épargne retraite d'entreprise unique) à compter de 2024.

Favoriser le développement des talents tout au long de la carrière

Pour fidéliser ses salariés, Esso a mis en place un suivi personnalisé. La direction des ressources humaines a conçu un plan de développement individuel qui s'appuie sur l'identification des compétences, des talents et des souhaits des salariés. Il se base également sur la formation et l'accompagnement des salariés par le management.

Accompagner l'engagement des salariés

La conviction qui anime le management chez Esso S.A.F. est que l'engagement des salariés est un facteur décisif de la réussite de la transformation de l'entreprise.

Face aux enjeux de cette transformation, l'entreprise constate que ses salariés craignent une baisse des perspectives d'évolution et une augmentation de l'attrition.

C'est pourquoi, la direction s'attache à expliquer la stratégie qu'elle développe afin de mettre en œuvre des solutions technologiques innovantes et concrètes. Elle s'attache également à maintenir l'adhésion des salariés aux valeurs du groupe.

En 2023, des sessions d'information sur les visions à 2030+ pour la raffinerie de Fos et pour la plateforme de Notre-Dame-de-Gravenchon ont été organisées. Les salariés ont ainsi une meilleure compréhension de la nécessité de s'adapter dans un monde qui évolue rapidement vers une industrie « bas carbone ». Ils ont également une meilleure connaissance de la façon dont leur travail contribue aux plans stratégiques développés par le groupe ExxonMobil.

Qualité de vie et conditions de travail

Le groupe est attaché à créer un environnement de travail de qualité qui soit engageant et inclusif dans lequel les différences individuelles et culturelles sont respectées.

Pour ce faire, il est important de maintenir un collectif de travail solide, ce qui nous engage à favoriser de bonnes conditions de travail.

C'est ainsi que des réunions de négociation entre la direction et les organisations syndicales ont abouti en 2023 à un accord qui permet de redéfinir de manière plus flexible le télétravail ponctuel. De façon plus large, une négociation sur la qualité de vie et les conditions de travail se déroulera en 2024.

La mixité et le respect des différences individuelles sont, à nos yeux, des facteurs supplémentaires de qualité de vie au travail, de créativité, voire d'une plus grande productivité. La flexibilité et l'inclusion contribueront à long terme à garantir l'engagement de tous.

Programme d'assistance aux salariés (PAE)

Pouvoir donner du sens à son travail, maintenir un bon équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle favorisent l'efficacité et le bien-être des salariés et, par conséquent, ceux des équipes. C'est dans cette perspective qu'ESSO S.A.F a mis en place depuis 2008 un plan d'aide psychologique proposant 6 consultations prises en charge par la société avec un psychologue clinicien en cabinet libéral. Ce programme s'adresse à tous les salariés et aux membres de leurs familles vivant sous le même toit.

En 2023 les Ressources humaines, avec le support de la Direction médicale en France, ont conclu un accord global avec la société ComPsych pour un programme d'assistance aux salariés étendu et enrichi. Il comporte désormais 8 consultations par ayant droit. Il comprend également des services de consultation juridique et financière ainsi que l'accès à des conférences sur des thématiques ayant trait au bien-être et à la santé mentale des salariés.

La culture d'entreprise Esso inspire toutes les actions du groupe

En 2023, Esso a continué de renforcer sa culture d'entreprise, notamment grâce à des ateliers thématiques destinés aux superviseurs. Le groupe attend de tous ses responsables qu'ils fassent preuve de leadership et d'éthique et qu'ils encouragent leurs équipes à s'engager pour assurer la réussite de l'entreprise.

La culture d'entreprise d'Esso S.A.F. est d'encourager ses salariés à s'engager pour assurer la réussite de l'entreprise. Elle se veut aussi attrayante et inclusive. Cette culture permet d'atteindre les priorités stratégiques du groupe et elle est créatrice de valeur. La culture d'entreprise est à la base même du succès de la société depuis des décennies. En 2022, Esso a

encore renforcé cette culture, notamment grâce à des ateliers thématiques destinés aux superviseurs, afin que ceux-ci en soient les meilleurs modèles possibles. Esso attend de tous ses responsables qu'ils fassent preuve de leadership et d'éthique. Esso attend de tous ses collaborateurs qu'ils puissent conjuguer savoir-être et savoir-faire. Pour cela, le groupe a mis en place un dispositif de formation et d'amélioration permanente, avec des analyses et des évaluations basées sur les retours d'expériences.

C'est ainsi qu'au cours de l'année 2023, le groupe a mis en place des actions de suivi suite aux retours d'expériences formulés par les salariés dans un sondage sur la culture d'entreprise dans le cadre du programme corporate « We Are ExxonMobil ». L'accent a été mis en particulier sur la communication des moyens dont disposent les salariés pour participer à la gestion de leurs parcours professionnels.

Les exigences d'Esso en matière de leadership

Les dirigeants et tous les responsables d'Esso ont pour mission de définir des standards opérationnels et comportementaux exigeants, afin que tous les salariés puissent travailler dans la clarté. Les leaders doivent inspirer et motiver leurs équipes. C'est aussi à eux qu'il revient d'encourager l'innovation pour que la société soit toujours plus compétitive.

Les exigences d'Esso en matière de savoir-être

Dans un environnement en mutation, le premier élément de savoir-être concerne la capacité d'adaptation. Les salariés doivent aussi savoir évaluer les risques, collaborer et communiquer efficacement. De même, mettre en pratique ce qui a été appris, prendre des initiatives, innover s'avèrent être des attitudes favorables à la création de valeur.

Les valeurs-clés qui fondent la culture d'entreprise d'Esso

Cinq valeurs essentielles constituent le socle de la culture d'entreprise d'Esso.

				
INTÉGRITÉ	BIENVEILLANCE	COURAGE	EXCELLENCE	RÉSILIENCE
Agir de façon honnête et éthique	Être responsable, inclusif et attentif aux autres	Prendre des initiatives ; assumer ses responsabilités ; penser avec audace et agir avec conviction	Travailler avec un haut niveau d'exigence ; agir de manière réfléchie ; approfondir les sujets traités dans le respect des méthodes validées par l'entreprise	Être déterminé et persévérer afin de surmonter les obstacles : agir dans la continuité sans dévier des principes éthiques de la société

La performance du groupe Esso vis-à-vis de ses enjeux sociaux est guidée par ses politiques d'équité dans l'emploi, de communication ouverte, de traitement du harcèlement, de sécurité, de santé au travail et d'intégration de l'environnement.

Adoptées par le groupe ExxonMobil et en vigueur sur tous les sites Esso en France, ces politiques constituent un cadre exigeant, une référence commune, connue et appliquée par tous.

Sécurité du personnel

La sécurité est une valeur fondamentale de notre groupe.

Elle est envisagée de façon globale en incluant :

- les salariés ;
- les contractants ;
- les riverains autour de nos sites ;
- les clients professionnels ;
- les consommateurs.

Notre démarche consiste à identifier les risques possibles, à mettre en place toutes les procédures pour prévenir les incidents potentiels, ainsi qu'à former nos équipes et les parties prenantes à toujours mieux anticiper les risques.

Esso s'appuie sur un outil de gestion et de prévention des risques propre au groupe ExxonMobil : **OIMS** (*Operations Integrity Management System*), référence internationale dans notre secteur.

Toutes nos procédures de travail sont directement liées à l'outil OIMS pour atteindre et maintenir l'excellence en matière de SSHE (Sûreté sécurité hygiène environnement) à tous les niveaux de notre organisation.

L'OIMS : une référence internationale

OIMS contient 11 éléments qui concernent :

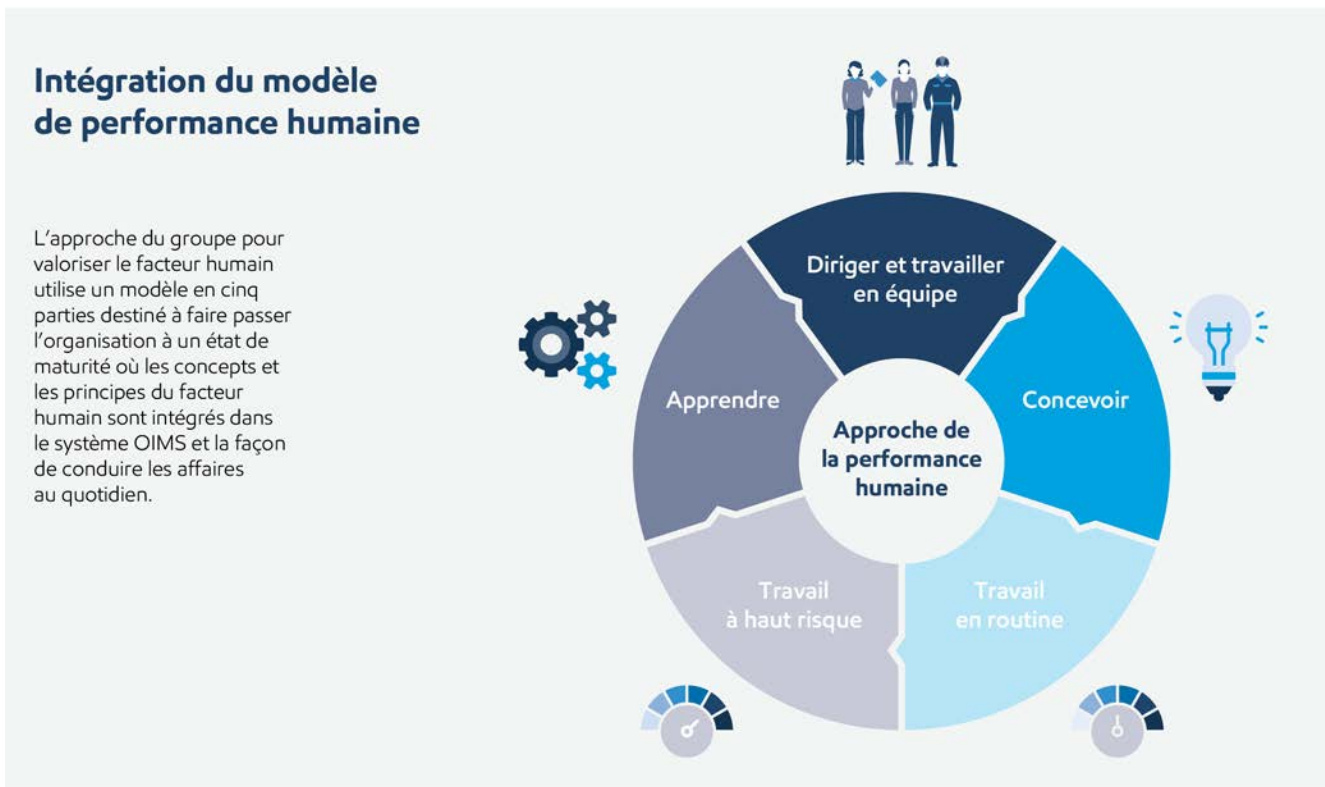
- le type de management ;
- les opérations et la maintenance ;
- les relations avec les communautés environnantes ;
- les réponses aux situations d'urgence ainsi que les enquêtes ;
- la documentation ;
- la communication autour des incidents.

Chacun des 11 éléments d'OIMS est assorti d'objectifs cadres et de projections.



Prise en compte du facteur humain dans la performance et la sécurité

Le groupe Esso utilise un modèle en cinq points pour gérer le facteur humain dans la performance. Cette approche permet d'atteindre un fonctionnement quotidien dans lequel sont intégrées les normes et les bonnes pratiques du système OIMS.



Objectif zéro accident

« Nobody gets hurt » ou « Personne ne se blesse », telle est la signature du groupe Esso en matière de sécurité. Cette ambition de santé et de sécurité au travail se traduit par la plus grande des attentions portées à chacun des éléments constitutifs de la sécurité dans l'environnement de travail.

En 2023, le taux de fréquence et le nombre d'accidents de travail (avec et sans arrêt de travail) pour 200 000 heures travaillées théoriques est en baisse pour le personnel Esso, passant d'un taux de 0,223 en 2022 à 0,133.

Deux accidents de travail à déplorer en 2023 chez Esso. Ce chiffre monte à trois si on prend en compte les entreprises intervenantes. Des actions ont été menées afin de tirer tous les enseignements de ces événements et pour mettre en place les mesures adaptées. Car le zéro accident demeure l'objectif à poursuivre sans relâche.

Le groupe Esso publie ses résultats de sécurité selon les critères OSHA (*Occupational Safety and Health Administration*). Ces indicateurs de performance étant utilisés internationalement par la profession, ils permettent la comparaison directe avec d'autres acteurs du secteur.

Les risques et les indicateurs ci-dessous se rapportent à la logique de publication proposée par l'EFRAG et le premier standard de publication sociale (ESRS S1).

Atteinte à l'intégrité et à la confidentialité des données

Objectifs de développement durable



Impact potentiel

L'usage des technologies numériques, la détention d'informations sensibles et de données personnelles exposent le groupe Esso, comme la majorité des entreprises, à des risques concurrentiels ou des actes malveillants.

L'interruption des services informatiques critiques, une défaillance de la sécurité informatique ou une atteinte à l'intégrité des données pourraient entraîner des conséquences sérieuses sur les activités de la société.

Le non-respect de la réglementation sur la protection des données personnelles ou une cyber-attaque pourraient porter significativement atteinte à sa réputation.

Politiques mises en œuvre par Esso et diligences raisonnables

Les risques informatiques sont évalués et gérés avec une extrême précaution proportionnelle aux enjeux. Le groupe Esso, en plus de ses infrastructures techniques, forme et sensibilise régulièrement tous ses collaborateurs à la cybersécurité. Le groupe s'assure également de la protection des données personnelles en conformité avec la réglementation et en dédiant à la coordination des actions un délégué à la protection des données personnelles.

Les mesures de contrôle et de protection mises en place sont répertoriées et tenues à jour pour prendre en compte l'évolution permanente des risques. Elles visent à garantir une sécurité et une disponibilité de l'information, des logiciels et autres ressources informatiques de la société. En aval des mesures préventives, des tests périodiques sont effectués pour mettre à l'épreuve la capacité du groupe à opérer dans un environnement dégradé qui résulterait d'une défaillance de ses systèmes informatiques, comme sa capacité à restaurer ses systèmes dans les meilleurs délais après un incident.

En outre, des formations obligatoires, destinées à lutter contre la cybercriminalité sont menées chaque année afin de sensibiliser l'ensemble du personnel aux règles essentielles à observer.

Maintien des compétences et développement de carrière

Objectifs de développement durable



Impact potentiel

Une gestion insuffisante des compétences et des carrières de ses salariés exposerait le groupe Esso à une perte ou une diminution des compétences globales dommageables pour l'activité du groupe et sa performance.

Politiques mises en œuvre par Esso et diligences raisonnables

Le groupe Esso met en œuvre un accompagnement des talents et un suivi de carrière adapté (avec un outil de gestion intégré), des comités de gestion et de développement de carrière, des formations et des moyens favorisant le développement professionnel des salariés et leur montée en compétence. Un soin particulier est apporté au transfert de compétences pour anticiper les départs, en favorisant le tutorat par exemple.

Santé et sécurité au travail

Objectifs de développement durable



Impact potentiel

Le groupe Esso S.A.F. opère des sites industriels, notamment classés Seveso III. La nature de ses activités expose potentiellement ses salariés, et entreprises sous-traitantes, à des risques professionnels pouvant porter atteinte à leur sécurité et/ou leur santé.

Politiques mises en œuvre par Esso et diligences raisonnables

Le groupe Esso S.A.F. considère que la sécurité, au-delà d'être une nécessité dans l'industrie pétrolière, est d'abord une valeur fondamentale du groupe. Il s'appuie sur deux outils performants de gestion et de prévention des risques propres au groupe : le système de gestion de l'intégrité des opérations (OIMS) et le système de gestion de la sécurité (LPS). Ces deux systèmes visent à prévenir ou réduire les incidents à l'aide d'une part d'outils basés sur l'étude du comportement et d'autre part de techniques de gestion éprouvées. Le service en charge de l'évaluation des expositions professionnelles aux produits chimiques est accrédité par le Comité français d'accréditation (COFRAC) depuis 2017. Les risques psycho-sociaux demeurent une préoccupation permanente pour la direction de l'entreprise. La prise en compte et la prévention de ces risques est nécessaire pour maintenir la crédibilité du groupe en tant qu'acteur responsable et conserver une relation de confiance avec ses salariés, ses clients, ses fournisseurs et les communautés environnantes. À cet effet, les services de santé au travail (médecins, infirmiers, assistantes sociales) restent les conseillers de la direction et des salariés sur la prévention des risques psycho-sociaux. Le programme d'aide psychologique proposé depuis 2008 est mis à disposition de l'ensemble des salariés et de leurs ayants droits. Il a été élargi et enrichi en 2023 avec l'ajout de prestations de conseil juridique et/ou financier, et a pris le nom de programme d'aide aux employés (PAE).

Diversité, inclusion et égalité au travail

Objectifs de développement durable



Impact potentiel

Avec plus de 1500 emplois directs, Esso s'expose à divers risques concernant les principes de diversité et d'inclusion ou de non-respect de l'égalité salariale.

Politiques mises en œuvre par Esso et diligences raisonnables

La politique d'Esso consiste à offrir une chance égale en matière d'emploi, dans le respect des lois et règlements en vigueur, aux salariés possédant les qualifications et compétences requises. Toute forme de discrimination est proscrite. De plus un accord de groupe a été signé sur l'égalité professionnelle, l'insertion et l'emploi des personnes en situation de handicap. Cet accord sera re-négocié en 2024. De nombreuses initiatives sont déployées dans l'entreprise en faveur des femmes, de l'intégration des nouveaux employés et de la prise en considération du handicap. De plus, un accord sur le handicap améliore les dispositifs en faveur des salariés en situation de handicap. Une cellule de prévention de la désinsertion professionnelle (CPDP) a été mise en place sur la plateforme de Gravenchon en s'appuyant sur l'évolution réglementaire récente.

Dialogue social

Objectifs de développement durable



Impact potentiel

La pérennité des activités de la société repose en grande partie sur ses salariés. Une dégradation du dialogue social entraverait l'activité de l'ensemble du groupe.

Politiques mises en œuvre par Esso et diligences raisonnables

Esso privilégie un dialogue social ouvert, constructif et responsable lorsqu'il convient d'accompagner les transformations nécessaires au futur de l'entreprise. Les organisations syndicales représentatives et la direction se rencontrent très régulièrement pour discuter en réunion de négociation et en CSE (Comité social et économique) d'établissement ou central. Il convient de noter que suite à la NAO (Négociation annuelle obligatoire) de décembre 2023, une vingtaine de réunions de négociations ou d'échanges de vues sont prévues en 2024. Grâce à des outils de questions/réponses basés sur une plate-forme collaborative, les représentants du personnel peuvent poser des questions facilement et obtenir des réponses de la direction sans passer par le formalisme des réunions des instances représentatives du personnel. De plus les différents niveaux de supervision sont sensibilisés aux enjeux du dialogue social.

Par ailleurs, après une fin 2022 troublée, 2023 a été une année de reprise, avec un climat social apaisé, qui a permis notamment la signature d'accords de participation, d'intéressement et salarial de très bon niveau.

Attirer et garder les nouveaux talents

Objectifs de développement durable



Impact potentiel

Les activités de la société s'appuient sur les compétences, le savoir-faire et l'expertise de ses salariés. Ne pas être en mesure d'attirer les meilleurs profils en termes de connaissances et de potentiel, ne pas former et ne pas faire monter en compétence efficacement l'ensemble des salariés exposerait la société à une baisse de compétitivité qui pourrait à terme, brider sa capacité à opérer efficacement.

Politiques mises en œuvre par Esso et diligences raisonnables

La société développe un plan de développement pour chacun des salariés qui s'appuie sur l'identification des compétences et des talents, la formation et l'accompagnement par le management dans un contexte de changement et d'évolution continu. Ce plan intègre les besoins et les désirs d'évolution individuels des salariés. Bénéficiant de son intégration au sein du groupe ExxonMobil, Esso S.A.F. offre de nombreuses possibilités de développement, tant au niveau de la zone Europe Afrique Moyen-Orient qu'au niveau global.

Engagement des salariés

Objectifs de développement durable



Impact potentiel

L'engagement des salariés est un facteur clé dans la réussite de la société. Les adaptations continues de l'organisation sont nécessaires afin de répondre aux mutations de l'environnement dans lequel la société opère. Un manque d'engagement des salariés obligerait à faire face à une inertie dans l'organisation, avec moins de créativité, une résistance au changement accrue ou encore un risque d'attrition plus fort.

Politiques mises en œuvre par Esso et diligences raisonnables

La société a mis en place un plan d'engagement tant local qu'au niveau du groupe ExxonMobil afin de donner à ses salariés des perspectives relatives aux orientations futures. Le but recherché est de fédérer les énergies de chacun pour le bien de tous et l'avenir de l'entreprise.

Risque de crise sanitaire

Objectifs de développement durable



Impact potentiel

Dans un contexte d'intégration croissante des réseaux et des flux de biens et de personnes, la propagation d'une pandémie pourrait impacter l'entreprise dans la mesure où son personnel, ses sous-traitants seraient touchés ou confinés. Les principaux risques identifiés couvrent différents segments des activités de la société :

- atteinte à la santé, à la sûreté et à la sécurité des employés dans le contexte de leurs fonctions et de leurs voyages d'affaires, et le confinement de la population qui empêche les employés d'entrer dans leur lieu de travail, notamment sur les sites de fabrication et de distribution; risques psychosociaux liés à la peur du virus et à l'interruption de la vie normale au travail (pertes de contacts sociaux, surcharge ou sous-charge de travail...) ;
- difficultés pour la société à fonctionner normalement en raison des mesures restrictives établies par les autorités, qui restreignent l'accès des employés à leur lieu de travail, ou en raison de l'indisponibilité ou du manque d'équipement de protection individuelle nécessaire pour les protéger ;
- difficultés d'approvisionnement, indisponibilité ou augmentation des prix des matières premières et composants, et capacités limitées de production et de distribution des produits de la société en raison des mesures sanitaires restrictives établies par les autorités du pays ;
- difficultés financières rencontrées par les fournisseurs et/ou les clients de la société en raison de la réduction de leurs niveaux d'activité.

Politiques mises en œuvre par Esso et diligences raisonnables

Le groupe Esso a intégré le risque pandémique dans ses plans de continuité d'activité. Ces plans sont conçus pour interagir de façon fluide avec les consignes qui seraient données par les autorités ou devraient être mises en œuvre dans l'objectif de limiter les impacts sur les opérations tout en déployant les barrières destinées à limiter les risques de contamination. Esso a depuis des années un processus de gestion de crise piloté par une cellule du groupe au niveau de sa direction dont la mission est de prévenir et limiter les répercussions d'événements tels qu'une crise sanitaire de grande ampleur.

Ainsi, face à une crise sanitaire, la priorité du groupe est d'abord de protéger la santé et la sécurité de ses salariés et sous-traitants sur site et largement de nos clients/fournisseurs et de la communauté environnante. Le groupe répond en se conformant aux directives émises par les autorités et en s'imposant les plus hauts standards en termes de normes de santé et de sécurité sur ses sites industriels, dans ses bureaux et pour toute situation de déplacement professionnel de ses salariés.

Par ailleurs, les systèmes d'information du groupe permettent un déploiement à grande échelle de méthodes de travail flexibles et à distance (« télétravail ») lorsque nécessaire, possible ou recommandé.

Des scénarios de crise précis concernant la gestion de la chaîne d'approvisionnement, des stocks et de ses relations avec ses clients et fournisseurs sont inclus dans ses plans de continuité d'activité, permettant au groupe d'anticiper les actions nécessaires pour gérer au mieux les perturbations.

Sûreté

Objectifs de développement durable



Impact potentiel

Le groupe Esso S.A.F. est exposé à des menaces pour la sûreté de ses sites industriels ou de son siège. Les sources de ces menaces peuvent être très diverses et conduire à des actes de malveillances à l'encontre des installations ou à des violences exposant le personnel travaillant sur les sites.

Politiques mises en œuvre par Esso et diligences raisonnables

Les sites industriels disposent de moyens de dernière technologie tels que contrôles d'accès, vidéo surveillance ainsi que de clôtures disposant d'un système de détection intégré. Une société de sécurité privée est contractée et les agents disposent de consignes adaptées pour répondre à tout événement. Sur certaines unités de production, ces missions sont renforcées par les opérateurs. Des procédures sont en place pour limiter les risques et revues annuellement. Des plans de réponses à l'urgence sont définis pour faire face aux incidents. La coopération permanente et l'échange d'informations avec l'administration locale et nationale permet également de diminuer ce risque.

Emploi : répartition des salariés par zone géographique

Intitulé	Unité	2021	2022	2023
Effectif total	nombre	1 563	1 563	1 579
Nombre de collaborateurs sur le site de Gravenchon	nombre	1 071	1 087	1 102
Nombre de collaborateurs sur le site de Fos-sur-Mer	nombre	280	278	288
Nombre de collaborateurs au siège territoire et au sein de la filiale Worex	nombre	212	198	189

Emploi : répartition des salariés par âge

Intitulé	Unité	2021	2022	2023
Effectif total	nombre	1 563	1 563	1 579
Collaborateurs de moins de 30 ans	pourcentage	12 %	12 %	12 %
Collaborateurs de 30 à 50 ans	pourcentage	55 %	55 %	54 %
Collaborateurs de plus de 50 ans	pourcentage	33 %	33 %	34 %

Emploi : répartition des salariés par sexe

Intitulé	Unité	2021	2022	2023
Effectif total	nombre	1 563	1 563	1 579
Femmes dans l'effectif global	pourcentage	17 %	17 %	17 %

Emploi : embauches et licenciements

Intitulé	Unité	2021	2022	2023
Effectif total	nombre	1 563	1 563	1 579
Entrées	nombre	72	152	136
Départs	nombre	268	148	115
Part d'emplois stables : Nombre de CDI / Effectifs totaux	pourcentage	96 %	97 %	96 %
Départs dans le cadre d'un licenciement	nombre	1	5	1
• Taux de rotation du personnel	pourcentage	11 %	10 %	8 %

Emploi : rémunérations et leur évolution

Intitulé	Unité	2021	2022	2023
Effectif total	nombre	1 563	1 563	1 579
Masse salariale	millions d'euros	137,8	137,9	132,2
Évolution de la masse salariale	pourcentage	(4 %)	0 %	(4 %)

Organisation du travail : personnel posté dans l'effectif⁽¹⁾

Intitulé	Unité	2021	2022	2023
Effectif total	nombre	1 563	1 563	1 579
Personnel de jour	pourcentage	62 %	62 %	62 %
Personnel posté	pourcentage	38 %	38 %	38 %

Organisation du travail : absentéisme

Intitulé	Unité	2021	2022	2023
Effectif total	nombre	1 563	1 563	1 579
Nombre de jours d'absence/ Nombre de jours travaillés	pourcentage	3,8 %	4,4 %	4,3 %

Relations sociales : organisation du dialogue social

Intitulé	Unité	2021	2022	2023
Effectif total	nombre	1 563	1 563	1 579
Nombre de réunions de négociation	nombre	22	26	28

Relations sociales : Bilan des accords collectifs

Intitulé	Unité	2021	2022	2023
Effectif total	nombre	1 563	1 563	1 579
Nombres d'accords signés / nombre d'accords proposés	pourcentage	86 %	100 %	100 %

Santé et sécurité : conditions de santé et de sécurité au travail et maladies professionnelles

Intitulé	Unité	2021	2022	2023
Effectif total	nombre	1 563	1 563	1 579
Nombre de maladies professionnelles déclarées ⁽¹⁾	nombre	2	0	0

Santé et sécurité : accidents du travail en base OSHA ⁽¹⁾

Intitulé	Unité	2021	2022	2023
Effectif total	nombre	1 563	1 563	1 579
Nombre d'accidents du travail personnel Esso et entreprises intervenantes	nombre	2	5	3
dont personnel Esso	nombre	1	3	2
Nombre d'accidents du travail avec arrêt personnel Esso et entreprises intervenantes	nombre	2	1	0
dont personnel Esso	nombre	1	1	0
TRIR : taux de fréquence accidents de travail personnel Esso et entreprises intervenantes	taux	0,082	0,218	0,108
TRIR : taux de fréquence accidents du travail personnel Esso	taux	0,064	0,223	0,133
LTIR : taux de fréquence accidents du travail avec arrêt personnel Esso et entreprises intervenantes	taux	0,082	0,044	0,000
LTIR : taux de fréquence accidents du travail avec arrêt personnel Esso	taux	0,064	0,074	0,000

Formation : politiques mises en œuvre en matière de formation

Intitulé	Unité	2021	2022	2023
Effectif total	nombre	1 563	1 563	1 579
Taux d'accès à la formation : Nombre de salariés formés / effectif	pourcentage	93 %	97 %	99 %
Taux moyen de formation : Nombre d'heures de formation / nombre de salariés formés	heures	78	60	60
Part de formation SHE : Nombre d'heures de formation dédiée au SHE / nombre d'heures de formation	pourcentage	16 %	15 %	19 %

Égalité de traitement : mesures prises en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes

Intitulé	Unité	2021	2022	2023
Effectif total	nombre	1 563	1 563	1 579
Femmes dans les embauches de cadres	pourcentage	0 %	29 %	38 %
Femmes dans les embauches en CDI	pourcentage	33 %	25 %	23 %
Femmes expatriées dans effectif d'expatriés ⁽¹⁾	pourcentage	19 %	21 %	18 %

⁽¹⁾ Hors Worex.

Communautés affectées

Les risques et les indicateurs ci-dessous se rapportent à la logique de publication proposée par l'EFRAG et le troisième standard de publication sociale (ESRS S3).

En amont et en aval de ses activités, le groupe est devenu au fil de son histoire un partenaire essentiel de nombreuses entreprises. Autour de ses sites, c'est toute l'économie locale et l'emploi qui sont favorablement impactés, avec les emplois directs qu'il peut proposer ainsi que les emplois indirects des entreprises sous-traitantes. Sans compter les emplois induits, liés aux besoins en services et consommation du groupe et des entreprises partenaires. Ainsi, on estime qu'un emploi en production correspond à deux emplois induits.

Les sites Esso, acteurs économiques engagés dans leur région

Le développement social et économique des territoires dans lesquels il opère fait partie intégrante du projet d'entreprise d'Esso S.A.F. C'est pourquoi le groupe porte la plus grande attention à son impact local en termes de dynamique économique.

Emplois directs, emplois indirects et emplois induits

Le groupe Esso S.A.F comprend 1 579 salariés. Environ 1 000 collaborateurs travaillent sur la plateforme de Gravenchon, en Normandie. En région Provence-Côte d'Azur, le site de Fos-sur-Mer accueille un peu moins de 300 salariés. À ces emplois directs s'ajoutent les emplois indirects chez les différents sous-traitants. Ceux-ci représentent l'équivalent de plus de 600 postes (équivalents temps plein) autour des raffineries, en période d'activité normale. Il faut également prendre en compte les emplois induits, liés aux besoins en services et biens de consommation du groupe et des

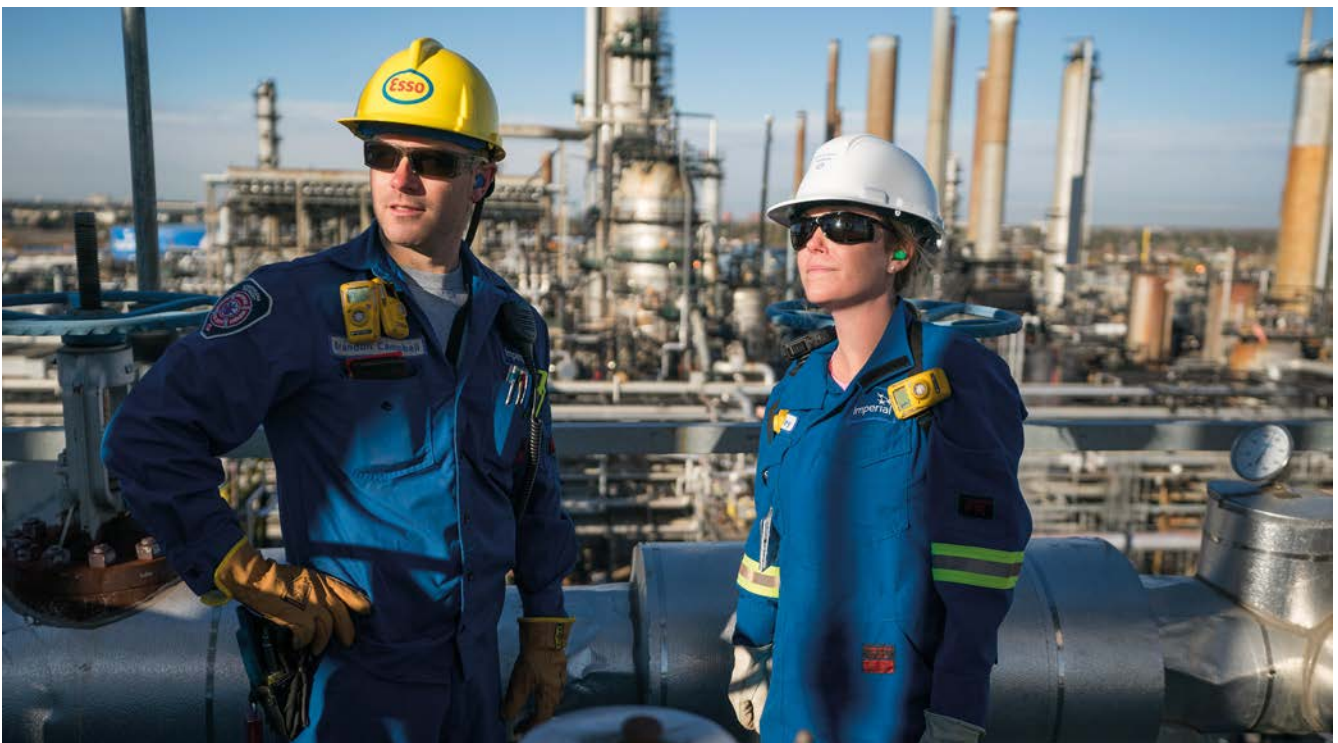
entreprises partenaires. Ainsi, on estime qu'un emploi en production correspond à deux emplois induits. Selon ce calcul, le groupe génère plus de 2 350 emplois directs et indirects sur ses sites industriels et contribue à maintenir 4 700 emplois induits.

Le rôle économique de la plateforme de Gravenchon évalué par les riverains

Chaque année, Esso S.A.F. mène une enquête de perception auprès de la population riveraine du site de Gravenchon. Cette enquête consacre un volet à l'impact économique de la plateforme dans la région.

Pour 86 % des personnes interrogées, son poids économique est important, voire très important. En effet, la présence de l'entreprise induit des retombées économiques dans les neuf communes concernées par le Plan particulier d'intervention. Ces retombées positives sont majoritairement reconnues à Notre-Dame-de-Gravenchon ainsi qu'à Lillebonne.

Le groupe Esso est également jugé comme un acteur local incontournable. 90 % des personnes sondées ont mentionné que l'entreprise favorisait la création d'emplois dans la région. Il apparaît que 43 % des riverains interrogés autour de la plateforme de Gravenchon ont un intérêt personnel à sa présence. La majorité d'entre eux ont en effet un proche qui y travaille ou y a travaillé. Les habitants témoignent aussi que l'entreprise favorise le développement des commerces et des services de la région. Enfin, 26 % des habitants sondés reconnaissent la contribution du groupe au budget des communes.



Des relations avec les riverains fondées sur l'écoute et le dialogue

Plusieurs outils d'écoute et de mesure ont été développés pour recueillir les attentes des habitants des communes voisines et leur apporter des réponses concrètes. Des enquêtes de perception sont menées sur l'environnement, l'impact économique, la santé et la sécurité industrielle. Leur rôle est d'identifier et de mieux comprendre les demandes afin d'orienter les décisions et les investissements nécessaires.

Esso est actif sur les réseaux sociaux et différents médias afin de communiquer et d'interagir directement avec le grand public. Les thèmes les plus fréquemment traités sont : l'environnement, la sécurité, l'économie, les produits et leurs applications, le soutien aux associations.

Communiquer de façon ciblée auprès des associations locales

Un dispositif de communication directe vers les riverains, les associations locales et les autorités permet de les informer de façon ciblée de tout dysfonctionnement ou événement majeur. Avec le dispositif « Allo Industrie » les riverains de nos sites de Gravenchon et de Fos-sur-Mer peuvent obtenir des informations en temps réel lors d'événements perceptibles de l'extérieur.

Des actions éducatives pour promouvoir la science

L'éducation, et particulièrement l'éducation scientifique et technique, est un engagement fort du groupe. À ce titre, le groupe est partenaire des Olympiades des sciences de l'ingénieur et ouvre ses portes pour faire découvrir aux jeunes les métiers liés à l'activité de raffinage notamment lors de la Semaine de l'industrie.

Esso est une entreprise fondée sur les compétences en matière de STEM (sciences, technologie, ingénierie et mathématiques) et s'engage à soutenir la formation et l'éducation dans ces domaines.

Acceptabilité et inclusion de nos activités dans les territoires

Objectifs de développement durable



Impact potentiel

Il y a une défiance vis-à-vis des sites SEVESO et un besoin de transparence accrue. La communication peut être perçue comme insuffisante par les territoires en matière d'impact économique local, d'environnement et de risques industriels. Le groupe s'exposerait à une atteinte à son image, avec des répercussions possibles sur l'activité, le permis d'opérer et l'emploi.

Politiques mises en œuvre par Esso et diligences raisonnables

Esso place l'éthique et le dialogue au cœur de ses relations avec les communautés environnantes. Des enquêtes de perception autour du site industriel de Notre-Dame-de-Gravenchon sont réalisées et des réunions d'échange avec les parties prenantes sont menées.

Esso est attachée à réduire les impacts de ses opérations à la lumière des résultats des enquêtes de perception.

Des initiatives impliquant l'État, les collectivités, les industriels ont été mises en place comme des exercices conjoints de réponse à l'urgence (PPI) et sensibilisation des riverains aux risques industriels (semaine de la sécurité). Les ICPE (Installation classée pour l'environnement) font l'objet d'inspections régulières de la DREAL sur tous les domaines réglementaires auxquels ils sont soumis.

Les actions citoyennes des salariés sont encouragées auprès des associations locales (InCase, promotion dans les collèges). Un dialogue de qualité est mené avec les acteurs locaux dans le cadre de la préparation à la réponse à l'urgence. L'ancrage territorial du groupe s'exprime également avec sa participation à l'activité économique (investissements, taxes, salaires, dividendes).

Impact territorial, économique et social de l'activité de la société

Intitulé	2021	2022	2023
En matière d'emploi et de développement régional : somme des investissements + taxes et impôts + salaires + dividendes en millions d'euros (l'année 2023 n'inclue pas les dividendes)	419	726	321

Informations environnementales

Intitulé	Unité	2021	2022	2023
Montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement	millions d'euros	93,4	96,4	100,5
Nombre de plaintes	nombre	6	2	12

Consommateurs et utilisateurs finaux

La performance du groupe Esso vis-à-vis de ses enjeux réglementaires est guidée par ses deux politiques : sécurité des produits ; relations clientèles et qualité des produits. Adoptées par tout le groupe ExxonMobil et en vigueur sur tous les sites Esso en France, elles apportent un cadre exigeant dont l'axe principal est la conformité réglementaire et la qualité.

Les risques et les indicateurs ci-dessous se rapportent à la logique de publication proposée par l'EFRAG et le quatrième standard de publication sociale (ESRS S4).

Le groupe Esso applique rigoureusement la réglementation européenne REACH (*Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals*) et son principe de fiches de données sécurité. Ces fiches, accessibles en ligne, décrivent la nature des produits commercialisés et leurs effets éventuels sur la santé et l'environnement.



Sécurité et qualité des produits

Objectifs de développement durable



Impact potentiel

La non-conformité d'un produit ou l'absence d'informations sur sa fiche de données sécurité pourraient impacter la sécurité du transport ou la santé de l'utilisateur final et par la même porter atteinte à la réputation du groupe auprès de ses clients, de ses fournisseurs ou des communautés environnantes.

Politiques mises en œuvre par Esso et diligences raisonnables

Le groupe Esso S.A.F. s'engage à assurer la fiabilité de ses produits en termes de qualité, de représentativité et d'impact sur la santé et l'environnement.

Pour la qualité et la représentativité des certificats, l'entreprise s'appuie sur une organisation qualité, des normes reconnues, un système de management régulièrement audité.

Dans le domaine de la santé et de l'environnement, la société se conforme notamment à la réglementation européenne REACH (enregistrement, évaluation, autorisation des produits chimiques) relative aux substances chimiques qui impose la publication de fiches de données sécurité par produit.

Conduite des affaires

La performance du groupe Esso vis-à-vis de ses enjeux sociétaux est guidée par ses politiques d'équité, d'anti-corruption, activité politique, conflits d'intérêts, éthique des affaires.

Adoptées par le groupe ExxonMobil et en vigueur sur tous les sites Esso en France, elles apportent un cadre exigeant, une référence commune, connue et appliquée par tous.

Une bonne gouvernance d'entreprise crée un environnement propice à un développement long terme et à une bonne conduite des affaires.

Le mode de gouvernance du groupe Esso S.A.F. repose sur une organisation à conseil d'administration. Le rapport sur le gouvernement d'entreprise rappelle les règles que la société

souhaite respecter en la matière. En accord avec les pouvoirs attribués par l'assemblée des actionnaires et avec l'objet social, le conseil valide les orientations stratégiques de la société et veille à leur mise en œuvre. Il est saisi de toute question significative relative à la bonne marche de la société et délibère sur les affaires importantes la concernant. Les informations nécessaires au bon accomplissement de leur mission sont transmises aux administrateurs. La gestion du groupe Esso s'appuie sur des exigences particulièrement élevées en matière d'intégrité et de respect des lois, des règles de gouvernance et des systèmes de contrôle de gestion. C'est la clé de voûte d'une performance durable et d'une bonne citoyenneté d'entreprise.

Les risques et les indicateurs ci-dessous se rapportent à la logique de publication proposée par l'EFRAG et le standard de publication pour la gouvernance (ESRS G1).

Droits de l'Homme

Objectifs de développement durable



Impact potentiel

Dans les activités du groupe, comme dans ses relations avec les fournisseurs en France ou à l'international, un manque de vigilance ou de respect des lois et réglementations pourrait porter directement atteinte aux droits des personnes.

Politiques mises en œuvre par Esso et diligences raisonnables

Le respect des droits des salariés et des membres des communautés où le groupe exerce ses activités est ancré dans ses politiques et pratiques d'entreprise et reflète l'esprit et les objectifs de la Déclaration universelle des droits de l'homme des Nations unies. Réalisant la totalité de ses activités en France avec une grande majorité de sous-traitants nationaux, Esso peut gérer plus facilement ces sujets. D'autre part, les achats sont encadrés par des conditions générales rigoureuses en la matière et leurs pratiques sont régulièrement auditées.

Risques de non-conformité aux lois et réglementation

Objectifs de développement durable



Impact potentiel

La non-conformité aux lois et règlements applicables est de nature à exposer le groupe Esso S.A.F. à des sanctions civiles ou pénales et à porter atteinte à sa réputation de manière durable auprès de ses clients, de ses fournisseurs ou des communautés environnantes.

Politiques mises en œuvre par Esso et diligences raisonnables

Le groupe Esso S.A.F. conduit ses affaires dans le respect le plus strict des réglementations et entend que tout son personnel œuvre dans ce sens. Pour cela, le groupe s'appuie sur des politiques de conduite des affaires qui doivent être connues, comprises et appliquées par l'ensemble des salariés. Ces politiques sont rappelées annuellement à l'ensemble du personnel. En outre, le groupe s'appuie sur l'implication des experts au sein de la société, des procédures de revue préalable des engagements contractuels, un système de délégations de pouvoirs, des formations spécifiques du personnel pour prévenir ce risque. Enfin, un dispositif d'alerte professionnelle mis en place par la société permet de rapporter des malversations potentielles dans les domaines comptables et financiers ou dans la conduite des affaires. Ce dispositif est ouvert à l'ensemble du personnel ainsi qu'aux collaborateurs des entreprises sous-traitantes.

Atteinte aux règles éthiques (fraude, corruption)

Objectifs de développement durable



Impact potentiel

Des mesures insuffisantes de lutte contre la corruption, comme tout autre manquement à l'éthique, entraîneraient une atteinte grave à la notoriété du groupe et à sa réputation.

Politiques mises en œuvre par Esso et diligences raisonnables

Le système de contrôle interne et de gestion des risques du groupe repose sur des politiques dont l'objectif est de satisfaire aux plus hautes exigences en matière d'intégrité. Les salariés ainsi que les sous-traitants sont informés des valeurs éthiques du groupe. Des formations dédiées sont périodiquement organisées et suivies par tous les salariés. Ces règles internes contribuent entre autres au respect de la loi sur la transparence, la lutte contre la corruption et la modernisation de la vie économique (dite loi « Sapin II »).

Évasion fiscale

Objectifs de développement durable

Impact potentiel

En ne se conformant pas strictement aux lois en vigueur ou en s'affranchissant des standards d'éthique qui sont les siens, le groupe s'exposerait à des sanctions et à une dégradation de son image.

Politiques mises en œuvre par Esso et diligences raisonnables

Enregistrés en France, Esso S.A.F. et ses filiales s'acquittent de l'intégralité de leurs impôts en France. Le groupe estime qu'une réputation bien établie est un actif inestimable de la société et sa culture prône le strict respect des lois et règlements en vigueur.

Activité de représentation d'intérêt

Intitulé	Unité	2021	2022	2023
Activité de représentation d'intérêt	nombre de personnes	2,0	2,0	0,5

Le changement de méthodologie recommandé par la HATVP au 1^{er} octobre 2023 qui demande à déclarer les représentants d'intérêt en équivalent temps plein explique le changement en 2023 par rapport aux années précédentes.

Risques stratégiques

Innovation / Rupture technologique

Objectifs de développement durable



Impact potentiel

En cas de survenue d'une technologie de remplacement des produits actuellement commercialisés par le groupe Esso, ou d'une substitution ou disparition d'usage de ces produits, l'outil de raffinage du groupe Esso risquerait de devenir inadapté.

Politiques mises en œuvre par Esso et diligences raisonnables

Le groupe Esso bénéficie de son intégration au sein du groupe ExxonMobil qui consacre de nombreux efforts à la recherche, à l'innovation et au développement technologique. Le groupe ExxonMobil déploie des partenariats avec des universités comme le MIT, Stanford, l'université du Texas ou l'université de Singapour. Par ailleurs, le groupe ExxonMobil a annoncé la création d'une nouvelle entité Low Carbon Solutions, en charge du développement et de la commercialisation à grande échelle de solutions technologiques pour réduire les émissions à faibles émissions et répondre à la demande des marchés (technologie de captage et stockage de carbone, biocarburants de dernière génération ou hydrogène).

Instabilité géopolitique

Objectifs de développement durable



Impact potentiel

Une crise géopolitique pourrait affecter la capacité du groupe Esso S.A.F. d'obtenir les matières premières nécessaires à ses opérations et/ou limiterait sa capacité à exporter ses produits. Une crise pourrait également déclencher des fluctuations rapides et importantes sur les marchés internationaux des produits pétroliers qui pourraient affecter la rentabilité des opérations.

Politiques mises en œuvre par Esso et diligences raisonnables

Le groupe Esso S.A.F. conduit ses opérations en France et n'est pas propriétaire d'actifs à l'étranger, toutefois il dépend des canaux d'approvisionnements internationaux pour le pétrole brut qu'il raffine sur ses sites de production et exporte une faible part de sa production (qui peut toutefois être majoritaire sur certains produits comme les lubrifiants finis). Le groupe a décidé de s'appuyer sur le réseau logistique du groupe ExxonMobil à l'international qui lui offre une échelle et un pouvoir de négociation dont il ne pourrait disposer en agissant seul. Cette capacité d'agir à l'échelle permettrait au groupe de limiter l'impact d'une telle crise en lui offrant la capacité de substituer d'autres pétroles bruts à ses approvisionnements usuels et/ou de trouver des débouchés alternatifs pour ses produits.

Développement de projets et d'investissements

Objectifs de développement durable



Impact potentiel

Opérant dans le secteur de l'aval pétrolier, le Groupe Esso S.A.F. s'appuie sur des investissements industriels lourds dont la rentabilité se mesure en dizaine d'années. La rentabilité de ces projets peut dépendre du respect des plannings d'exécution, de la compétitivité du site, de l'impact environnemental ou de l'évolution des normes en la matière, de l'estimation des coûts de réalisation ou en phase de production, des conditions économiques qui peuvent différer significativement de celles initialement prises en compte lors de la planification.

Politiques mises en œuvre par Esso et diligences raisonnables

Les projets d'investissements font l'objet d'un processus complet d'examen qui s'appuie sur des critères d'évaluation stricts, prenant en compte un certain nombre de scénarios et de projections permettant d'évaluer la viabilité du projet dans un large cadre d'environnements futurs, mais aussi intégrant divers aléas (retard de constructions, défaillance de prestataires, etc.). Les décisions finales sont prises au niveau d'autorité défini dans les systèmes de délégation des pouvoirs internes. Un système de suivi permet de s'assurer que les dépassements des budgets de réalisations sont anticipés afin que les actions correctrices puissent être prises. Le projet, une fois réalisé, est intégré dans les processus standards de suivi de rentabilité.

Risques financiers

Risque lié aux fluctuations des marchés de l'aval pétrolier

Objectifs de développement durable



Impact potentiel

Le secteur aval pétrolier est un secteur industriel soumis à une concurrence globale. Le groupe Esso S.A.F. est ainsi exposé aux fluctuations des cours du pétrole brut et des produits pétroliers cotés sur les marchés internationaux. Ces fluctuations sont dictées par l'évolution de l'offre et de la demande des marchés, qui peuvent être affectés par de nombreux facteurs (environnement économique, situation géopolitique et conflits, météorologie, pandémies, etc.). Cette situation se traduit par des fluctuations difficilement prévisibles et souvent erratiques des marges brutes.

Les variations de cours du pétrole jouent fortement sur la valeur de marché des inventaires et affectent directement, à la hausse comme à la baisse la valeur des stocks évalués selon la méthode FIFO (premier entré, premier sorti). Ces variations ont un impact important sur les résultats et la structure du bilan comptable du groupe.

En outre, le dispositif d'imposition plafonne l'utilisation des déficits reportables à 50 % du profit taxable. Par conséquent, les hausses de cours amènent une taxation immédiate des effets stocks positifs alors que les baisses génèrent des pertes dont l'utilisation se retrouve étalée dans le temps.

Les mutations structurelles des marchés de produits pétroliers liées à la transition énergétique vont peser sur la demande en produits raffinés en Europe dans un contexte de surcapacité de production chronique et dans un environnement de volatilité accrue découlant de l'instabilité géopolitique.

Politiques mises en œuvre par Esso et diligences raisonnables

Le groupe Esso S.A.F. réalise ses transactions d'achat et de vente, à des conditions de marché suivant les besoins opérationnels de ses raffineries et de l'optimisation de la gestion de sa production et de ses stocks. Afin de minimiser son exposition aux fluctuations des cours du pétrole brut, le groupe Esso S.A.F. s'efforce de réduire le délai entre la période de cotation des cours d'achat du pétrole brut et la période durant laquelle le pétrole brut acheté sera raffiné en produits disponibles à la vente.

Toutes les opérations d'approvisionnement à l'achat ou à la vente rentrent dans la classification own use prévue par l'IFRS 9 et sont conclues dans un cadre autorisé bien défini ; par exemple, en ce qui concerne le pétrole brut, elles sont traitées dans le cadre d'un seul contrat d'approvisionnement passé avec une société du groupe ExxonMobil.

Le groupe Esso S.A.F. n'intervient pas sur les marchés à terme du pétrole brut et des produits pétroliers ni utilise de produit dérivé dans ce domaine que ce soit pour couvrir ses transactions d'achat ou de vente ou encore des produits en stock.

Les contrats d'approvisionnement passés par Esso S.A.F. ne sont pas des contrats optionnels. Ils ne comportent pas de clause particulière permettant un règlement net en trésorerie ou en un autre instrument financier ou par échange d'instruments financiers et Esso S.A.F. n'a pas de pratique historique de tels contrats. Enfin, le groupe Esso S.A.F. ne revend ni ne rachète le produit objet d'un contrat d'achat ou de vente de produits pétroliers sauf raison liée aux opérations de ses raffineries ou de nature exceptionnelle.

Les variations de prix des produits pétroliers ont un impact important sur les résultats du groupe et la structure de son bilan comptable, du fait de la variation induite par la valeur des stocks évalués selon la méthode FIFO (First in, First Out) retenue par le groupe.

Afin de pouvoir faire face aux fluctuations de la valeur de ses inventaires en fin d'exercice dans un contexte de volatilité importante des cours des produits pétroliers, le groupe Esso S.A.F. a adopté une gestion prudente en mettant en réserve, lors de l'affectation du résultat de chaque exercice, la partie de son résultat correspondant à la variation annuelle des effets stocks.

Risque de crédit

Objectifs de développement durable



Impact potentiel

Le risque de crédit est le risque de défaut d'un client face au règlement de ses créances ou d'un fournisseur face à ses engagements contractuels.

Politiques mises en œuvre par Esso et diligences raisonnables

Le groupe est exposé au risque de crédit client dans le cadre de ses activités opérationnelles. Ce risque est évalué périodiquement et individuellement à partir de la situation financière de chaque client. L'évaluation du risque crédit s'appuie, si elles sont disponibles, sur les notations fournies par les agences de notation financière et permet entre autres de déterminer les termes de paiement qui seront appliqués et l'en-cours maximum au-delà duquel les commandes ultérieures du client seront refusées jusqu'à régularisation. Les contrats et conditions générales de vente comportent des clauses protectrices pour le Groupe Esso S.A.F. qui couvre en outre sélectivement une partie de ses en-cours clients, par des garanties auprès de tiers ou par des garanties bancaires.

En ce qui concerne le risque qu'un fournisseur n'honore pas ses engagements contractuels, Esso S.A.F. sélectionne rigoureusement ses fournisseurs de produits, matériels et services en dehors du groupe ExxonMobil, en garantissant le cas échéant, certains risques spécifiques liés aux produits ou aux biens et prestations fournis.

Risque de liquidités

Objectifs de développement durable



Impact potentiel

Le risque de liquidité se rapporte à une situation dans laquelle la société manquerait de liquidités disponibles pour faire face à ses engagements immédiats.

Politiques mises en œuvre par Esso et diligences raisonnables

Le groupe Esso S.A.F. privilégie les financements à court terme et à taux variable. Il renégocie auprès des sociétés financières du groupe ExxonMobil ou des banques ses besoins en lignes de crédit définies en fonction de plans de financement annuels et de l'évolution prévisible de son besoin en fonds de roulement. Les lignes de financement et conventions de trésorerie disponibles sont, à ce jour, suffisantes pour assurer la liquidité du groupe.

Risques relatifs aux variations de taux de change et de taux d'intérêt

Objectifs de développement durable



Impact potentiel

Le groupe Esso S.A.F. est exposé au risque de change entre le dollar et l'euro, principalement dans le cadre de ses achats de pétrole brut et d'exportations de produits raffinés dont les ventes sont généralement libellées en dollars et au risque de taux d'intérêt pour ses placements et emprunts à taux variable.

Politiques mises en œuvre par Esso et diligences raisonnables

Taux de change

Le groupe Esso S.A.F. est exposé au risque de change entre le dollar et l'euro, principalement dans le cadre de ses achats de pétrole brut et d'exportations de produits raffinés dont les ventes sont généralement libellées en dollars.

Le groupe ne fait pas appel à des instruments financiers de couverture, mais s'efforce d'une part d'amortir les variations de cours en étalant ses achats de dollars dans le temps et d'autre part de répercuter le plus rapidement possible, à la hausse comme à la baisse, les impacts des fluctuations de change dans sa structure de prix.

En particulier, les transactions en dollars avec le groupe ExxonMobil sont regroupées dans un compte de compensation qui est l'objet d'un règlement mensuel pour lequel les achats de dollars sont étalés sur le mois suivant.

Taux d'intérêts

Les actifs et les passifs financiers du groupe consolidé donnant lieu à versement ou perception d'intérêts sont essentiellement des prêts et/ou emprunts à court terme et à taux variable, pour l'essentiel vis-à-vis de sociétés du groupe ExxonMobil.

Les marges de crédit appliquées au taux offert à Esso S.A.F. et à ses filiales par le groupe ExxonMobil sont revues périodiquement en fonction des conditions de marché applicables à des sociétés ayant une structure de bilan comparable à Esso S.A.F.

Le groupe n'utilise pas d'instruments de couverture de taux d'intérêt.

07. Organisation et fonctionnement du système de contrôle du groupe Esso S.A.F.

Organisation générale

Les **principes de contrôle** permettant de gérer les risques auxquels est exposé le groupe Esso S.A.F. reposent sur plusieurs éléments fondamentaux : des politiques de conduite des affaires, des standards de contrôle, un système de pouvoirs délégués, un système de management et de contrôle déclinant l'application des standards et enfin des évaluations internes périodiques de l'efficacité et de la pertinence des contrôles en place.

La responsabilité d'assurer le bon fonctionnement du groupe, à travers le respect des politiques, standards et procédures prescrites par la Direction générale, repose sur la hiérarchie à tous les échelons.

Les **politiques de conduite des affaires** énoncent les valeurs du groupe Esso S.A.F. en matière d'éthique des affaires, de conflits d'intérêts comme en matière de sécurité des personnes et des biens ou encore de protection de l'environnement.

Les règles de la société sont d'adhérer aux valeurs éthiques les plus élevées et d'être en conformité avec l'ensemble des lois (notamment celles concernant le respect de la concurrence et la lutte contre la corruption). La société attend de ses employés qu'ils respectent les valeurs d'honnêteté, d'intégrité et de strict respect des lois. Des formations fréquentes du personnel et des vérifications régulières des activités du groupe sont effectuées pour assurer leur conformité avec ces principes.

Un dispositif d'alerte professionnelle permet de recueillir de manière confidentielle des signalements émis par les membres du personnel ou par les collaborateurs des entreprises sous-traitantes concernant des malversations potentielles dans la conduite des affaires (y compris des cas de corruption) ainsi que dans les domaines comptables ou financiers.

Les **standards de contrôle** adoptés par la société et nécessaires à son bon fonctionnement sont répertoriés au sein d'un manuel compilant également les standards en matière de contrôle des informations comptables, financières et de gestion. Ce manuel est mis à la disposition de l'ensemble du personnel.

Un **système de délégation des pouvoirs internes** a été défini pour l'ensemble des salariés de l'entreprise, en fonction de leur activité et du type de transaction concernée (organisation, budget, contrats d'achat ou de vente, paiements, passage en pertes/dévaluation d'actifs, transactions clients, litiges et réclamations, diffusion d'informations aux tiers). Des pouvoirs bancaires et externes sont également en place.

Ces politiques, standards de contrôle et délégations de pouvoirs sont mis en œuvre à travers un **système de**

management et de contrôle (*CIMS – Controls Integrity Management System*), appliqué dans toutes les sociétés du groupe ExxonMobil et en ligne avec la norme américaine de contrôle interne préconisée par le COSO (*Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission*). CIMS fournit à l'ensemble des salariés de la société une référence commune pour l'application effective du système de contrôle et des règles du groupe. Il intègre une méthode d'évaluation des risques inhérents aux différentes activités de l'entreprise et aux différents aspects de ses activités que ce soit au niveau des opérations des sites industriels, de la qualité des produits, de la protection industrielle ou encore de la gestion de projets.

Ce système se décompose en cinq éléments autour desquels est organisée la gestion contrôlée de la société :

1. implication, engagement et responsabilité de la hiérarchie ;
2. évaluation et gestion du risque ;
3. activités de contrôles (développement de catalogues de contrôles, documentation et recherche d'amélioration de procédures) ;
4. information et communication (comités d'audit, irrégularités...);
5. évaluation du système de contrôle.

Le système de contrôle interne et de gestion des risques en place au sein de la société s'applique également dans les autres sociétés du groupe ExxonMobil auprès desquelles plusieurs activités sont sous-traitées (centres de services, centres de coordination, agent commercial). Sont notamment centralisés dans des centres de services partagés le paiement des fournisseurs, la tenue des comptes clients et la comptabilité générale.

De la même façon, ce système de contrôle est appliqué au sein des filiales de la société en France ainsi qu'au sein des entités dans lesquelles la société détient une participation dès lors qu'elle a la charge de les opérer.

Les aspects financiers représentent une partie centrale de l'activité de contrôle interne. À ce titre, les standards en matière de contrôles financiers couvrent les domaines suivants :

- comptabilité financière ;
- comptes bancaires ;
- paiements ;
- comptabilité matière ;
- facturation et encaissements ;

- crédit et recouvrement des créances ;
- immobilisations ;
- paye et avantages sociaux.

Des procédures internes spécifiques reprennent de manière plus détaillée l'application de l'ensemble des standards de contrôle applicables à chaque processus opérationnel ou de gestion. Une dimension essentielle de ces standards est l'analyse de risque et l'élaboration de mesures de contrôle proportionnées aux risques encourus.

Les procédures budgétaires applicables au sein du groupe couvrent l'établissement des propositions de budgets d'investissement, l'approbation des investissements et des dépenses non-capitalisables associées, l'examen et le suivi de l'état d'avancement des dépenses par rapport au budget approuvé. Ces procédures budgétaires couvrent également la clôture des lignes budgétaires dans un délai approprié ainsi que l'annulation des lignes budgétaires non utilisées.

Les exigences de base pour l'établissement de contrôles efficaces en matière de sécurité informatique (en particulier la cybersécurité) sont répertoriées dans des instructions à disposition de l'ensemble des fonctions de l'entreprise. Leur objectif est de garantir que toute l'information, tous les logiciels et équipements de l'entreprise sont correctement protégés et disponibles. Les principes de gestion des accès aux systèmes d'information, couvrant l'intégralité des systèmes, permettent d'une part de garantir la ségrégation des tâches dans tous les processus où celle-ci est nécessaire, et d'autre part de prévenir tout accès non autorisé aux informations stockées par la société. En outre, des procédures précises encadrent la collecte et la durée de

conservation des informations personnelles dans le strict respect de la législation.

Les rôles et responsabilités en matière de gestion du risque client, l'utilisation du crédit, les règles en matière d'évaluation du risque, détermination de crédit-limite, suivi des en-cours, facturation, termes de paiement, collecte des fonds, créances douteuses... sont détaillés pour chaque ligne de vente concernée.

Dans le domaine des achats, un ensemble de procédures couvre l'ensemble du processus depuis la demande d'achat émise par un utilisateur jusqu'au paiement du fournisseur. Ces procédures s'étendent également à la réconciliation des comptes fournisseurs et des comptes de provisions pour factures à payer. Des instructions relatives à l'approvisionnement et la gestion des stocks de pièces détachées, pour les magasins des raffineries, notamment, viennent compléter ces procédures.

Les organisations opérationnelles disposent de règles et procédures détaillées à appliquer en matière de comptage de produits et de comptabilité matière.

D'autres systèmes de management similaires couvrent la gestion des risques dans le domaine des opérations, de la qualité des produits, de la protection industrielle ou encore de la gestion de projets. En particulier, afin de gérer les risques et de prévenir tous les types d'incidents, le système OIMS (*Operations Integrity Management System*) de gestion de l'intégrité des opérations permet à la société de respecter les normes opérationnelles les plus sévères sur le plan de la sécurité, de la santé et de la protection de l'environnement.



Analyse des risques, mesures de contrôle et procédures adaptées

En application du système CIMS évoqué précédemment, des catalogues de mesures de contrôle ont été développés par les différentes fonctions de l'entreprise et les différentes organisations de services partagés du groupe ExxonMobil utilisées par le groupe Esso S.A.F. pour couvrir les risques associés à celles de leurs activités qui présentent des risques financiers ou opérationnels significatifs.

Ces catalogues décrivent les scénarios de risques identifiés et les mesures de contrôle associées pour couvrir ces risques en ligne avec les standards de contrôle adoptés par la société. Ils définissent également les responsabilités de mise en place et d'exécution de ces mesures de contrôle au sein des procédures opérationnelles.

Au niveau du groupe Esso S.A.F., une cartographie des risques financiers et extra-financiers a été développée par les différentes fonctions de la société et est revue périodiquement.

Le cadre général des principes comptables, la charte des comptes à utiliser et les procédures comptables à suivre sont documentés ainsi que les rôles et responsabilités et procédures de réconciliation des comptes. Chacun des comptes de bilan a un « propriétaire » (un poste de l'organisation, non nécessairement au sein de la Direction du contrôle financier) qui a la responsabilité d'établir, puis de tenir à jour, un document de synthèse indiquant le fonctionnement du compte, la méthode et la périodicité de réconciliation.

La situation des réconciliations de comptes est l'objet d'un rapport périodique au directeur du contrôle financier (ou *Controller*) et d'une vérification indépendante annuelle.

Le *Controller* a la responsabilité principale de la mise en place et du fonctionnement du système de collecte et de remontée de l'information financière. Des instructions sont fournies à l'ensemble des directions opérationnelles pour garantir la qualité des informations financières remontées.

Ces instructions portent entre autres sur le respect du planning de clôture comptable établi par la Direction du

contrôle financier afin de permettre la prise en compte en temps et en heure de tous les événements significatifs et sur la revue périodique des différentes provisions.

Les informations financières périodiques sont issues directement des livres comptables sur la base des transactions comptabilisées par les systèmes opérationnels et des saisies effectuées dans les livres par les différentes fonctions de l'entreprise, dont les provisions. L'analyse détaillée des résultats financiers (sociaux et consolidés), est coordonnée par la Direction du contrôle financier avec l'assistance d'organisations dédiées aux analyses de résultats sous un angle plus opérationnel. Cette approche constitue un moyen de contrôle supplémentaire et contribue à la qualité des données issues d'une base financière unique de référence.

Différents états et rapports sont à disposition pour synthétiser les informations nécessaires à la conduite des affaires et à la prise de décision par la Direction Générale et les différentes directions. L'information ainsi remontée concerne la performance opérationnelle, l'analyse financière des résultats, les incidents en matière de sécurité des biens et des personnes ou liés à l'environnement, ou encore éventuellement les fraudes.

Le groupe Esso S.A.F. a depuis très longtemps pris l'engagement de conduire ses affaires dans le respect des standards d'éthique les plus élevés. Cette exigence passe par la conformité aux lois de lutte contre la corruption en place en France (en particulier la loi sur la transparence, la lutte contre la corruption et la modernisation de la vie économique, dite « Sapin 2 ») et dans tous les pays avec lesquels la société a des courants d'affaires. À cet effet la cartographie des risques de corruption est périodiquement mise à jour pour tenir compte des évolutions des activités. La méthodologie utilisée couvre l'évaluation et la hiérarchisation des risques bruts et le niveau de vulnérabilité résiduel de l'entreprise une fois prises en compte les mesures de contrôles mises en place pour réduire ces risques.

Suivi et évaluation du système de contrôle

L'évaluation de l'efficacité des contrôles en place repose sur des audits internes et externes couvrant l'ensemble des activités et s'appuyant entre autres sur les exigences de la loi fédérale des États-Unis, dite « Sarbanes-Oxley ». S'ajoutent à ces audits un processus d'auto-évaluation périodique conduit par l'ensemble des directions de la société ainsi que des contrôles spécifiques de validation et d'analyse des flux de données financières coordonnés par la Direction du contrôle financier.

Plus précisément, la Direction de la société est responsable du suivi de l'efficacité du système de contrôle et s'appuie en particulier sur les équipes d'audit interne. Ces équipes établissent un plan d'audit pluriannuel couvrant sur un cycle d'environ trois ans toutes les activités opérationnelles et financières de l'entreprise.

L'audit interne fournit une appréciation indépendante du degré de conformité avec les politiques, standards et procédures de la société. Cette mission s'étend également aux filiales ainsi qu'aux participations significatives du groupe Esso S.A.F. (dans le cadre d'audits interprofessionnels réalisés en commun par les équipes d'audit des sociétés pétrolières participantes).

L'indépendance organique de l'audit interne au sein du groupe ExxonMobil permet de garantir son objectivité dans le choix des activités à auditer ou dans l'évaluation du système de contrôle en place. Les auditeurs ont accès à toute opération, tout document, tout bien qu'ils considèrent d'importance ou toute personne qu'ils jugent nécessaire d'interroger pour conduire leur mission. Les directions de l'entreprise ont ensuite l'obligation de prendre en

considération l'ensemble des observations de l'audit interne en prenant les actions appropriées dans des délais convenus en fonction des risques à couvrir et des contraintes de mise en œuvre.

Les audits internes menés en 2023 ont couvert les activités suivantes :

- Activités de raffinage à la raffinerie de Notre-Dame-de-Gravenchon
- Ventes lubrifiants (audit européen)
- Opérations des Chaines d'approvisionnement en Europe
- Services de gestion des mouvements de produits pétroliers (audit européen)
- Compensation et Bénéfices (audit global)
- Gestion des talents et diversité (audit global)
- Services à la clientèle carburants et lubrifiants (audit européen)
- Services juridiques, médicaux et Affaires Publiques (audit européen)

La conduite de ces activités a été jugée par l'Audit interne satisfaisante d'un point de vue contrôle et gestion des risques.

En parallèle, des spécialistes du contrôle interne fournissent de façon continue, formation et conseils sur la mise en œuvre des politiques de l'entreprise et les standards de contrôle. Ce support est apporté soit de manière centralisée au sein de la Direction du Contrôle Financier, soit de manière décentralisée au sein de chaque fonction de l'entreprise tout au long de la chaîne de valeur ou dans les fonctions de support. Les spécialistes aident également la direction de ces fonctions à

évaluer périodiquement et sélectivement la bonne application des procédures et des contrôles en ligne par les différents niveaux de hiérarchie. En général, cette auto-évaluation a lieu entre les missions de contrôle indépendant conduites par l'audit interne.

Un rappel annuel est envoyé chaque année par la Direction du Contrôle Financier à chaque dirigeant de l'entreprise dans le cadre du processus annuel de clôture et de publication des comptes, lui demandant de s'assurer que les activités dont il est responsable ont été exécutées dans le respect des politiques et standards de l'entreprise et ont été correctement reflétées dans les livres comptables. Ce rappel, qui reprend explicitement un certain nombre de points clés du système de contrôle en place tel qu'évoqué ci-dessus, vise à assurer l'identification de toute déviation potentielle aux standards de l'entreprise.

Enfin, les politiques de l'entreprise en matière de conduite des affaires sont rappelées annuellement à l'ensemble du personnel. Une revue de pratique des affaires, au cours de laquelle la totalité des salariés, à tous les niveaux, se voient rappeler dans le détail l'ensemble des politiques en matière de conduite des affaires, se déroule tous les quatre ans par groupes de petite taille. Cette revue quadriennale, au même titre que la certification annuelle, permet à chacun d'obtenir toute clarification qu'il jugerait nécessaire auprès de sa hiérarchie, de la Direction du Contrôle Financier ou de la Direction Juridique. La prochaine revue de pratique des affaires couvrant l'ensemble des employés du groupe aura lieu au 1^{er} semestre de 2024.

Politique d'assurance

La politique du groupe Esso S.A.F. est de se protéger des conséquences financières qui pourraient résulter de risques aléatoires et accidentels de toute nature, liés à ses activités industrielles ou commerciales. Le groupe a donc mis en place les assurances et couvertures nécessaires pour couvrir les risques identifiés et a souscrit des contrats d'assurance pour garantir l'ensemble des risques de responsabilité civile pouvant lui incomber.

Le groupe souscrit également des contrats d'assurance pour couvrir les risques de dommages à ses actifs ou aux marchandises transportées par voie maritime, notamment le pétrole brut. En raison de ses engagements en matière de sécurité des opérations et de réduction et de prévention des risques, le groupe conserve un niveau de risque limité sous forme de franchises qui varient de 0,5 million de dollars à 10 millions de dollars en fonction des polices.

Les contrats d'assurance souscrits par Esso S.A.F. sont assortis de limites de garantie qui sont adaptées aux analyses de risques effectuées par la société et aux conditions en

vigueur sur le marché de l'assurance. À titre d'illustration, au 31 décembre 2023, le plafond recouvrable au titre de la police couvrant les conséquences financières de la responsabilité civile du groupe Esso S.A.F. du fait de l'exploitation de son outil industriel, y compris celle résultant d'atteintes à l'environnement, et du fait de ses activités commerciales était de 100 millions de dollars par sinistre et par année. Pour la police garantissant les dommages pouvant être causés aux biens du groupe Esso S.A.F. le plafond recouvrable et mutualisé avec les autres programmes dommages des sociétés du groupe ExxonMobil en France au 31 décembre 2023 est de 750 millions de dollars par sinistre et par année.

La police d'assurance du groupe Esso S.A.F. y compris les plafonds recouvrables et les franchises, est susceptible d'être modifiée à tout moment pour tenir compte de l'évolution des conditions offertes par le marché des assurances et des risques encourus.

08. Tableau de synthèse des indicateurs de performance extra-financière

Le périmètre de consolidation est le même que le périmètre financier à savoir le groupe Esso S.A.F.

Informations environnementales

Intitulé	Unité	2021	2022	2023
Changement climatique				
• Émissions annuelles CO ₂ scope 1 par quantité de pétrole brut traité	t/100 t	16,1	15,4	16,3
• Émissions annuelles de CO ₂ - Scope 1	kt	2 465	2 277	2 484
• Émissions annuelles de CO ₂ - Scope 2	kt	47	37	48
• Ratio de la quantité de CO ₂ émise par quantité d'énergie consommée	gCO ₂ /MJ	61,7	60,1	60,4
• Quantité d'hydrocarbure brûlée aux torches	t	5 350	6 333	7 638
• Ratio de la quantité d'hydrocarbure brûlée aux torches par quantité de pétrole brut traité	t/kt	0,349	0,429	0,500
Pollution				
• Ratio des émissions annuelles de dioxyde de soufre (SO ₂) par quantité de pétrole brut traité	t/kt	0,37	0,33	0,31
• Ratio des émissions annuelles d'oxyde d'azote (NOx) / pétrole brut traité	t/kt	0,13	0,12	0,13
• Ratio des émissions annuelles de composés organiques volatiles (COV) / pétrole brut traité	t/kt	0,129	0,137	0,142
Eau et ressource marine				
Consommation d'eau et approvisionnement en eau en fonction des contraintes locales	milliers de m ³	19 901	17 177	17 374
• Ratio de la consommation d'eau et approvisionnement en eau en fonction des contraintes locales par quantité de pétrole brut traité	milliers de m ³ /kt	1,30	1,16	1,14
• Mesure de la qualité de l'eau - Demande chimique en oxygène dans les effluents aqueux	t	742	730	767
• Ratio de la demande chimique en oxygène dans les effluents aqueux par quantité de pétrole brut traité	t/millions de t	48,36	49,46	50,25
Économie circulaire				
Mesures de prévention, de recyclage et d'élimination des déchets				
• Quantité totale de déchets dangereux générés	t	14 861	17 068	18 161
• Quantité de déchets dangereux non valorisés ou recyclés	t	6 366	8 447	9 696
• Nombre de déversements accidentels > 1 baril	nombre	1	3	0
• Volumes de déversements accidentels	bbl	32	59	0
Utilisation durable des ressources				
• Consommation d'énergie des raffineries et amélioration de l'efficacité énergétique	millions de GJ	40,75	38,49	41,89
• Ratio de la consommation d'énergie des raffineries et amélioration de l'efficacité énergétique par quantité de pétrole brut traité	milliers de GJ/kt	2,66	2,61	2,74
• Consommation de matières premières des raffineries : pétrole brut traité	millions de tonnes	15,3	14,8	15,3
• Recours aux énergies renouvelables - Quantité de biocarburants incorporés	milliers de m ³	1 135	795	761

Informations sociales et sociétales

Intitulé	Unité	2021	2022	2023
Emploi				
• Effectif total	nombre	1 563	1 563	1 579
Répartition des salariés par zone géographique				
• Nombre de collaborateurs sur le site de Gravenchon	nombre	1 071	1 087	1 102
• Nombre de collaborateurs sur le site de Fos-sur-Mer	nombre	280	278	288
• Nombre de collaborateurs au siège territoire et au sein de la filiale Worex	nombre	212	198	189
Répartition des salariés par âge				
• Collaborateurs de moins de 30 ans	pourcentage	12 %	12 %	12 %
• Collaborateurs de 30 à 50 ans	pourcentage	55 %	55 %	54 %
• Collaborateurs de plus de 50 ans	pourcentage	33 %	33 %	34 %
Répartition des salariés par sexe				
• Femmes dans l'effectif global	pourcentage	17 %	17 %	17 %
Embauches et licenciements				
• Entrées	nombre	72	152	136
• Départs	nombre	268	148	115
• Part d'emplois stables : nombre de CDI / effectifs total	pourcentage	96 %	97 %	96 %
• Départs dans le cadre d'un licenciement	nombre	1	5	1
• Taux de rotation du personnel	pourcentage	11 %	10 %	8 %
Rémunérations et leur évolution				
• Masse salariale	millions d'euros	137,8	137,9	132,2
• Évolution de la masse salariale	pourcentage	(4 %)	0,04 %	(4,14 %)
Organisation du travail				
Personnel posté dans l'effectif ⁽¹⁾				
• Personnel de jour	pourcentage	62 %	62 %	62 %
• Personnel posté	pourcentage	38 %	38 %	38 %
Absentéisme				
• Nombre de jours d'absence/ nombre de jours travaillés	pourcentage	4 %	4 %	4 %
Relations sociales				
Organisation du dialogue social				
• Nombre de réunions de négociation	nombre	22	26	28
Bilan des accords collectifs				
• Nombres d'accords signés / nombre d'accords proposés	pourcentage	86 %	100 %	100 %
Santé et sécurité				
Conditions de santé et de sécurité au travail et maladies professionnelles ⁽¹⁾				
• Nombre de maladies professionnelles déclarées	nombre	2	0	0
Accidents du travail en base OSHA				
• Nombre d'accidents du travail personnel Esso et entreprises intervenantes	nombre	2	5	3
dont personnel Esso	nombre	1	3	2
• Nombre d'accidents du travail avec arrêt personnel Esso et entreprises intervenantes	nombre	2	1	0
dont personnel Esso	nombre	1	1	0
• TRIR : taux de fréquence accidents de travail personnel Esso et entreprises intervenantes	taux	0,082	0,218	0,108
• TRIR: taux de fréquence accidents du travail personnel Esso	taux	0,064	0,223	0,133
• LTIR : taux de fréquence accidents du travail avec arrêt personnel Esso et entreprises intervenantes	taux	0,082	0,044	0,000
• LTIR : taux de fréquence accidents du travail avec arrêt personnel Esso	taux	0,064	0,074	0,000

08. Tableau de synthèse des indicateurs de performance extra-financière

Intitulé	Unité	2021	2022	2023
Formation				
Politiques mises en œuvre en matière de formation				
• Taux d'accès à la formation : nombre de salariés formés / effectif	pourcentage	93 %	97 %	99 %
• Taux moyen de formation : nombre d'heures de formation / nombre de salariés formés	heures	78	60	60
• Part de formation SHE : nombre d'heures de formation dédiées au SHE / nombre d'heures de formation	pourcentage	16 %	15 %	19 %
Égalité de traitement				
Mesures prises en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes				
• Femmes dans les embauches de cadres	pourcentage	0 %	29 %	38 %
• Femmes dans les embauches en CDI	pourcentage	33 %	25 %	23 %
• Femmes expatriées dans effectif d'expatriés ⁽¹⁾	pourcentage	19 %	21 %	18 %
Impact territorial, économique et social de l'activité de la société				
En matière d'emploi et de développement régional : somme des investissements + taxes et impôts + salaires + dividendes en millions d'euros (l'année 2023 n'inclue pas les dividendes)		419	726	321
Impacts sur les communautés				
Montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement	millions d'euros	93,4	96,4	100,5
Nombre de plaintes	nombre	6	2	12
Activité de représentation d'intérêt				
Activité de représentation d'intérêt	nombre de personnes	2	2	0,5

⁽¹⁾ Hors Worex.



09. Taxonomie

Le règlement taxonomie

Le règlement européen 2020/852 du 18 juin 2020, dit « Règlement taxonomie », a mis en place un système de classification des activités économiques durables sur le plan environnemental, qui repose sur six objectifs :

- l'atténuation du changement climatique ;
- l'adaptation au changement climatique ;
- l'utilisation durable et la protection des ressources aquatiques et marines ;
- la transition vers une économie circulaire ;
- la prévention et la réduction de la pollution ;
- la protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

Ce règlement, complété par des actes délégués, nous impose de publier des indicateurs clés de performance (ICP) et des informations narratives concernant nos activités éligibles à la taxonomie (c'est-à-dire celles qui correspondent à l'une des activités listées par un acte délégué européen), celles qui ne sont pas éligibles et celles qui sont alignées sur la taxonomie. Sont considérées comme alignées les activités éligibles qui sont conformes aux critères d'examen technique déterminés, eux aussi, par des actes délégués et qui sont exercées dans le respect de garanties minimales. Les activités éligibles et les critères relatifs aux objectifs d'atténuation du changement climatique et d'adaptation à ce changement ont été fixés par le règlement délégué UE 2021/2139 du 4 juin 2021 (dit « Règlement délégué climat »).

Bien que le code de la Nomenclature statistique des activités économiques dans la Communauté européenne (code NACE) raffinage associé à Esso S.A.F. soit exclu de la taxonomie, certaines activités de la société sont présentes dans la taxonomie, en cohérence avec la position de la Commission européenne précisant que les codes NACE restent indicatifs.

Le test de matérialité de l'ICP sur les dépenses d'exploitation (OpEx) du groupe Esso S.A.F. a montré que 13 % des OpEx du groupe sont liés à des activités de maintenance sur l'ensemble des OpEx. À ce titre l'exercice de classification sera également mis en place pour les OpEx du groupe.

Sur la base des définitions du règlement taxonomie et ses actes délégués Esso S.A.F. a pu effectuer une analyse de ses activités ainsi que celles de son groupe pour déterminer la part des activités éligibles selon les trois axes : chiffres d'affaires, OpEx et dépenses d'investissement (CapEx).

L'activité 4.13 du règlement délégué climat a été ajoutée cette année suite à l'augmentation de la production de biocarburants par co-processing en 2023 à la raffinerie de Gravenchon.

Critère technique de contribution substantielle

La liste des activités éligibles est ensuite testée sur le critère technique de contribution substantielle pour chaque objectif environnemental qui constitue la première étape vers « l'alignement » de l'activité selon les critères de la taxonomie.

Les activités 4.25 et 4.13 du règlement délégué climat valident les critères techniques de contribution substantielle à l'atténuation du changement climatique.

Absence de préjudice important

Le règlement taxonomie établit le concept « d'absence de préjudice important » pour chacun des objectifs environnementaux qui sont définis par un ensemble de critères d'examen technique pour déterminer si une activité économique ne cause pas de préjudice important à un ou plusieurs de ces objectifs environnementaux.

Les évaluations d'absence de préjudice important se sont poursuivies en 2023 mais ne permettent pas de confirmer pour le moment l'alignement sur la taxonomie pour les deux activités qui valident les critères de contribution substantielle.

Garanties minimales en matière sociale

Conformément à l'article 18.1 du règlement taxonomie, les « garanties minimales » sont définies comme des procédures mises en œuvre par une entreprise qui exerce une activité économique pour garantir l'alignement avec les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme y compris les principes et droits énoncés dans les huit conventions fondamentales identifiées dans la Déclaration de l'Organisation internationale du travail relative aux principes et droits fondamentaux au travail et dans la Charte internationale des droits de l'homme.

L'engagement d'Esso S.A.F. à respecter les droits de l'homme est ancré dans nos politiques, nos pratiques et nos attentes vis-à-vis de nos partenaires. Nos pratiques sont guidées par les objectifs des principes universellement reconnus des droits de l'homme, notamment la Déclaration universelle des droits de l'homme des Nations unies, la Déclaration de l'Organisation internationale du travail de 1998 relative aux principes et droits fondamentaux au travail (Déclaration de l'OIT), les Principes directeurs des Nations unies de 2011 relatifs aux entreprises et droits de l'homme et soutenons notre approche intégrée visant à identifier et à atténuer les impacts potentiels de nos activités sur les droits de l'homme. Nos normes de conduite professionnelle incluent nos « politiques fondamentales » et définissent nos attentes en matière de conduite éthique, défendent les valeurs des droits de l'homme, du travail, de l'environnement et de la lutte contre la corruption. Nos attentes à l'égard de nos fournisseurs, contractants et sous-traitants, y compris en matière de respect des droits de l'homme sont spécialement définis dans un document.

Nous avons revu et évalué les activités d'Esso S.A.F. comme étant conformes aux garanties minimales énoncées dans le règlement de la taxonomie.

Part du chiffre d'affaires issue de produits ou de service associés à des activités économiques alignées sur la taxonomie - Information pour l'année 2023

Exercice 2023	Année	Critères de contribution substantielle										Critères d'absence de préjudice important (« critères DNSH »)								
		Code (2)	Chiffre d'affaires (3)	Part du chiffre d'affaires année 2023 (4)	Atténuation du changement climatique (5)	Adaptation au changement climatique (6)	Eau (7)	Pollution (8)	Économie circulaire (9)	Biodiversité (10)	Atténuation du changement climatique (11)	Adaptation au changement climatique (12)	Eau (13)	Pollution (14)	Économie circulaire (15)	Biodiversité (16)	Garanties minimales (17)	Part du chiffre d'affaires alignée sur la taxonomie (A.1) ou éligible à la taxonomie (A.2), année 2022 (18)	Catégorie activité habilitante (19)	Catégorie activité transitoire (20)
Activités économiques (1)					OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	%	H	T
Texte		million €	%																	
A. Activités éligibles à la taxonomie																				
A.1. Activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxonomie)																				
Chiffre d'affaires des activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxonomie) (A.1)		0	- %															- %		
A.2. Activités éligibles à la taxonomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la taxonomie)																				
					EL ; N/EL	EL ; N/EL	EL ; N/EL	EL ; N/EL	EL ; N/EL	EL ; N/EL	OUI / NON	OUI / NON	OUI / NON	OUI / NON	OUI / NON	OUI / NON	OUI / NON	%	H	T
Fabrication de produits chimiques organiques de base	CCM 3.14	155,8	0,8 %	EL	EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	NON	NON	NON	NON	OUI	NON	OUI	0,7 %			
Fabrication de biogaz et de biocarburants à usage des transports ainsi que de bioliquides	CCM 4.13	28,4	0,1 %	EL	EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	OUI	NON	NON	NON	OUI	NON	OUI	-			
Construction, extension et exploitation de réseaux de captage, de traitement et de distribution	CCM 5.1	0,3	0,0 %	EL	EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	NON	NON	NON	OUI	OUI	NON	OUI	0,0 %			
Chiffre d'affaire des activités éligibles à la taxonomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la taxonomie) (A.2)		184,5	1,0 %	1,0 %	-	-	-	-	-	0,1 %	-	-	0,0 %	1,0 %	-	1,0 %	0,7 %			
Chiffre d'affaires des activités éligibles à la taxonomie (A.1. + A.2.)		184,5	1,0 %	1,0 %	-	-	-	-	-	0,1 %	-	-	0,0 %	1,0 %	-	1,0 %	0,7 %			
B. Activités non éligibles à la taxonomie																				
Chiffre d'affaires des activités non éligibles à la taxonomie		19 055,8	99,0 %																	
TOTAL		19 240,3	100,0 %																	

	Part du chiffre d'affaires/chiffre d'affaires total	
	Alignée sur la taxonomie par objectif	Éligible à la taxonomie par objectif
CCM	-	1,0 %
CCA	-	-
WTR	-	-
CE	-	-
PPC	-	-
BIO	-	-

Part des OpEx issue de produits ou de service associés à des activités économiques alignées sur la taxonomie - Information pour l'année 2023

Exercice 2023	Année	Critères de contribution substantielle										Critères d'absence de préjudice important (« critères DNSH »)							
		Code (2)	OpEx (3)	Part des OpEx 2023 (4)	Atténuation du changement climatique (5)	Adaptation au changement climatique (6)	Eau (7)	Pollution (8)	Économie circulaire (9)	Biodiversité (10)	Atténuation du changement climatique (11)	Adaptation au changement climatique (12)	Eau (13)	Pollution (14)	Économie circulaire (15)	Biodiversité (16)	Garanties minimales (17)	Part des OpEx alignées sur la taxonomie (A.1) ou éligible à la taxonomie (A.2), année 2022 (18)	Catégorie activité habitante (19)
Activités économiques (1)					OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	%	H	T
Texte		million €	%																
A. Activités éligibles à la taxonomie																			
A.1. Activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxonomie)																			
OpEx des activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxonomie) (A.1)		0	– %														– %		
A.2. Activités éligibles à la taxonomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la taxonomie)																			
				EL ; N/EL	EL ; N/EL	EL ; N/EL	EL ; N/EL	EL ; N/EL	EL ; N/EL	OUI / NON	OUI / NON	OUI / NON	OUI / NON	OUI / NON	OUI / NON	OUI / NON	%	H	T
Fabrication d'hydrogène	CCM 3.10	0,1	0,0 %	EL	EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	NON	NON	NON	NON	OUI	NON	OUI	0,0 %		
Fabrication de produits chimiques organiques de base	CCM 3.14	0,9	0,7 %	EL	EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	NON	NON	NON	NON	OUI	NON	OUI	0,2 %		T
Production de chaleur/froid par utilisation de chaleur fatale	CCM 4.25	2,8	2,1 %	EL	EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	OUI	NON	OUI	NON	NON	NON	OUI	2,0 %		
Production d'électricité à partir de combustibles gazeux fossiles	CCM 4.29	1,0	0,8 %	EL	EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	NON	NON	OUI	NON	NON	NON	OUI	0,7 %		T
Cogénération à haut rendement de chaleur/refroidissement et d'électricité à partir de combustibles gazeux fossiles	CCM 4.30	0,7	0,6 %	EL	EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	NON	NON	OUI	NON	NON	NON	OUI	0,2 %		T
Construction, extension et exploitation de réseaux de captage, de traitement et de distribution	CCM 5.1	2,0	1,5 %	EL	EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	NON	NON	OUI	NON	NON	NON	OUI	1,1 %		
Construction, extension et exploitation de réseaux de collecte et de traitement des eaux usées	CCM 5.3	1,9	1,4 %	EL	EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	NON	NON	OUI	NON	NON	NON	OUI	2,1 %		
Infrastructures de transport ferroviaire	CCM 6.14	1,9	1,4 %	EL	EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	NON	NON	OUI	NON	NON	OUI	OUI	0,8 %	H	
OpEx des activités éligibles à la taxonomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la taxonomie) (A.2)		11,3	8,5 %	8,5 %	–	–	–	–	–	2,1 %	–	7,8 %	–	0,7 %	1,4 %	8,5 %	7,1 %		
OpEx des activités éligibles à la taxonomie (A.1. + A.2.)		11,3	8,5 %	8,5 %	–	–	–	–	–	2,1 %	–	7,8 %	–	0,7 %	1,4 %	8,5 %	7,1 %		
B. Activités non éligibles à la taxonomie																			
OpEx des activités non éligibles à la taxonomie		121,5	91,5 %																
TOTAL		132,8	100,0 %																

	Part OpEx/Total des OpEx	
	Alignée sur la taxonomie par objectif	Éligible à la taxonomie par objectif
CCM	–	8,5 %
CCA	–	–
WTR	–	–
CE	–	–
PPC	–	–
BIO	–	–

Part des CapEx issue de produits ou de service associés à des activités économiques alignées sur la taxonomie - Information pour l'année 2023

Exercice 2023	Année		Critères de contribution substantielle							Critères d'absence de préjudice important (« critères DNSH »)							Part des CapEx alignées sur la taxonomie (A.1) ou éligible à la taxonomie (A.2.), année 2022 (18)	Catégorie activité habilitante (19)	Catégorie activité transitoire (20)					
	Code (2)	CapEx (3)	Part des CapEx 2023 (4)	Atténuation du changement climatique (5)		Adaptation au changement climatique (6)		Eau (7)	Pollution (8)	Économie circulaire (9)	Biodiversité (10)	Atténuation du changement climatique (11)		Adaptation au changement climatique (12)		Eau (13)				Pollution (14)	Économie circulaire (15)	Biodiversité (16)	Garanties minimales (17)	
Texte	Code (2)	CapEx (3)	Part des CapEx 2023 (4)	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI ; NON ; N/EL	OUI / NON	OUI / NON	OUI / NON	OUI / NON	OUI / NON	OUI / NON	OUI / NON	OUI / NON	OUI / NON	OUI / NON	%	H	T
A. Activités éligibles à la taxonomie																								
A.1. Activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxonomie)																								
CapEx des activités durables sur le plan environnemental (alignées sur la taxonomie) (A.1)		0	– %																			– %		
A.2. Activités éligibles à la taxonomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la taxonomie)																								
				EL ; N/EL	EL ; N/EL	EL ; N/EL	EL ; N/EL	EL ; N/EL	EL ; N/EL	EL ; N/EL	EL ; N/EL	OUI / NON	OUI / NON	OUI / NON	OUI / NON	OUI / NON	OUI / NON	OUI / NON	OUI / NON	OUI / NON	%	H	T	
Fabrication d'hydrogène	CCM 3.10	0,0	0,1 %	EL	EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	NON	NON	NON	NON	OUI	NON	NON	NON	OUI	NON	0,0 %			
Fabrication de produits chimiques organiques de base	CCM 3.14	0,0	0,1 %	EL	EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	NON	NON	NON	NON	OUI	NON	NON	NON	OUI	NON	0,0 %		T	
Production de chaleur/froid par utilisation de chaleur fatale	CCM 4.25	4,1	6,8 %	EL	EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	OUI	NON	OUI	NON	NON	NON	NON	NON	OUI	NON	4,4 %			
Production d'électricité à partir de combustibles gazeux fossiles	CCM 4.29	0,1	0,1 %	EL	EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	NON	NON	OUI	NON	NON	NON	NON	NON	OUI	NON	0,0 %		T	
Cogénération à haut rendement de chaleur/refroidissement et d'électricité à partir de combustibles gazeux fossiles	CCM 4.30	0,0	0,0 %	EL	EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	NON	NON	OUI	NON	NON	NON	NON	NON	OUI	NON	0,1 %		T	
Construction, extension et exploitation de réseaux de captage, de traitement et de distribution	CCM 5.1	1,2	1,9 %	EL	EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	NON	NON	OUI	NON	NON	NON	NON	NON	OUI	NON	1,9 %			
Construction, extension et exploitation de réseaux de collecte et de traitement des eaux usées	CCM 5.3	1,1	1,9 %	EL	EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	NON	NON	OUI	NON	NON	NON	NON	NON	OUI	NON	3,0 %			
Infrastructures de transport ferroviaire	CCM 6.14	0,3	0,5 %	EL	EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	NON	NON	OUI	NON	NON	NON	NON	NON	OUI	NON	0,0 %	H		
Rénovation de bâtiments existants	CCM 7.2	0,1	0,2 %	EL	EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	N/EL	NON	NON	NON	NON	NON	NON	NON	NON	OUI	OUI	4,7 %		T	
CapEx des activités éligibles à la taxonomie mais non durables sur le plan environnemental (non alignées sur la taxonomie) (A.2)		6,9	11,5 %	11,5 %	–	–	–	0,2 %	–	6,8 %	–	11,2 %	–	0,1 %	0,7 %	11,5 %	14,1 %							
CapEx des activités éligibles à la taxonomie (A.1. + A.2.)		6,9	11,5 %	11,5 %	–	–	–	0,2 %	–	6,8 %	–	11,2 %	–	0,1 %	0,7 %	11,5 %	14,1 %							
B. Activités non éligibles à la taxonomie																								
CapEx des activités non éligibles à la taxonomie		53,0	88,5 %																					
TOTAL		59,9	100,0 %																					

	Part CapEx/Total des CapEx	
	Alignée sur la taxonomie par objectif	Éligible à la taxonomie par objectif
CCM	–	11,5 %
CCA	–	–
WTR	–	–
CE	–	–
PPC	–	–
BIO	–	–

Publication pour les activités liées à l'énergie nucléaire et au gaz fossile

Activités liées à l'énergie nucléaire et au gaz fossile

Ligne Activités liées à l'énergie nucléaire		
1	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de recherche, de développement, de démonstration et de déploiement d'installations innovantes de production d'électricité à partir de processus nucléaires avec un minimum de déchets issus du cycle du combustible.	NON
2	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction et d'exploitation sûre de nouvelles installations nucléaires de production d'électricité ou de chaleur industrielle, notamment à des fins de chauffage urbain ou aux fins de procédés industriels tels que la production d'hydrogène, y compris leurs mises à niveau de sûreté, utilisant les meilleures technologies disponibles.	NON
3	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités d'exploitation sûre d'installations nucléaires existantes de production d'électricité ou de chaleur industrielle, notamment à des fins de chauffage urbain ou aux fins de procédés industriels tels que la production d'hydrogène, à partir d'énergie nucléaire, y compris leurs mises à niveau de sûreté.	NON
Ligne Activités liées au gaz fossile		
4	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction ou d'exploitation d'installations de production d'électricité à partir de combustibles fossiles gazeux.	OUI
5	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction, de remise en état et d'exploitation d'installations de production combinée de chaleur/froid et d'électricité à partir de combustibles fossiles gazeux.	OUI
6	L'entreprise exerce, finance ou est exposée à des activités de construction, de remise en état ou d'exploitation d'installations de production de chaleur qui produisent de la chaleur/du froid à partir de combustibles fossiles gazeux.	NON

Activités économiques alignées sur la taxonomie (dénominateur)

Ligne	Activités économiques	Chiffre d'affaires (million €)				OpEx (million €)				CapEx (million €)			
		CCM + CCA		Adaptation au changement climatique (CCA)		CCM + CCA		Adaptation au changement climatique (CCA)		CCM + CCA		Adaptation au changement climatique (CCA)	
		Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
1	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.26 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
2	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.27 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
3	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.28 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
4	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.29 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
5	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.30 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
6	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.31 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
7	Montant et proportion des autres activités économiques alignées sur la taxonomie non visées aux lignes 1 à 6 ci-dessus au dénominateur de l'ICP applicable	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
8	Total ICP applicable	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

Activités économiques alignées sur la taxonomie (numérateur)

Ligne	Activités économiques	Chiffre d'affaires (million €)						OpEx (million €)				CapEx (million €)							
		CCM + CCA		Atténuation du changement climatique (CCM)		Adaptation au changement climatique (CCA)		CCM + CCA		Atténuation du changement climatique (CCM)		Adaptation au changement climatique (CCA)		CCM + CCA		Atténuation du changement climatique (CCM)		Adaptation au changement climatique (CCA)	
		Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
1	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.26 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au numérateur de l'ICP applicable	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
2	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.27 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au numérateur de l'ICP applicable	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
3	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.28 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au numérateur de l'ICP applicable	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
4	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.29 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au numérateur de l'ICP applicable	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
5	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.30 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au numérateur de l'ICP applicable	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
6	Montant et proportion de l'activité économique alignée sur la taxonomie visée à la section 4.31 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au numérateur de l'ICP applicable	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
7	Montant et proportion des autres activités économiques alignées sur la taxonomie non visées aux lignes 1 à 6 ci-dessus au numérateur de l'ICP applicable	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
8	Montant total et proportion totale des activités économiques alignées sur la taxonomie au numérateur de l'ICP applicable	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

Activités économiques éligibles à la taxonomie mais non alignées sur celle-ci

Ligne	Activités économiques	Chiffre d'affaires (million €)						OpEx (million €)				CapEx (million €)							
		CCM + CCA		Atténuation du changement climatique (CCM)		Adaptation au changement climatique (CCA)		CCM + CCA		Atténuation du changement climatique (CCM)		Adaptation au changement climatique (CCA)		CCM + CCA		Atténuation du changement climatique (CCM)		Adaptation au changement climatique (CCA)	
		Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
1	Montant et proportion de l'activité économique éligible à la taxonomie, mais non alignée sur celle-ci, visée à la section 4.26 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
2	Montant et proportion de l'activité économique éligible à la taxonomie, mais non alignée sur celle-ci, visée à la section 4.27 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
3	Montant et proportion de l'activité économique éligible à la taxonomie, mais non alignée sur celle-ci, visée à la section 4.28 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
4	Montant et proportion de l'activité économique éligible à la taxonomie, mais non alignée sur celle-ci, visée à la section 4.29 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	0,0	0%	0,0	0%	-	-	0,8	9%	0,8	-	-	-	0,0	1%	0,0	1%	-	-
5	Montant et proportion de l'activité économique éligible à la taxonomie, mais non alignée sur celle-ci, visée à la section 4.30 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	0,0	0%	0,0	0%	-	-	0,2	2%	0,2	-	-	-	0,0	1%	0,0	1%	-	-
6	Montant et proportion de l'activité économique éligible à la taxonomie, mais non alignée sur celle-ci, visée à la section 4.31 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139 au dénominateur de l'ICP applicable	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
7	Montant et proportion des autres activités économiques éligibles à la taxonomie, mais non alignées sur celle-ci, non visées aux lignes 1 à 6 ci-dessus au dénominateur de l'ICP applicable	0,0	0%	0,0	0%	-	-	7,7	88%	7,7	-	-	-	5,8	99%	5,8	99%	-	-
8	Montant total et proportion totale des activités économiques éligibles à la taxonomie, mais non alignées sur celle-ci, au dénominateur de l'ICP applicable	0,0	0%	0,0	0%	-	-	8,7	100%	8,7	-	-	-	5,8	100%	5,8	100%	-	-

Activités économiques non éligibles à la taxonomie

Ligne	Activités économiques	Chiffre d'affaires (million €)		OpEx (million €)		CapEx (million €)	
		Montant	%	Montant	%	Montant	%
1	Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 1 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la taxonomie, conformément à la section 4.26 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable	-	-	-	-	-	-
2	Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 2 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la taxonomie, conformément à la section 4.27 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable	-	-	-	-	-	-
3	Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 3 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la taxonomie, conformément à la section 4.28 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable	-	-	-	-	-	-
4	Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 4 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la taxonomie, conformément à la section 4.29 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable	0	0	0	0	0	0
5	Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 5 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la taxonomie, conformément à la section 4.30 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable	0	0	0	0	0	0
6	Montant et proportion de l'activité économique visée à la ligne 6 du modèle 1 qui n'est pas éligible à la taxonomie, conformément à la section 4.31 des annexes I et II du règlement délégué (UE) 2021/2139, au dénominateur de l'ICP applicable	-	-	-	-	-	-
7	Montant et proportion des autres activités économiques non éligibles à la taxonomie et non visées aux lignes 1 à 6 ci-dessus au dénominateur de l'ICP applicable	19 056	100 %	113	100 %	35	100 %
8	Montant total et proportion totale des activités économiques non éligibles à la taxonomie au dénominateur de l'ICP applicable»	19 056	100 %	113	100 %	35	100 %

10. Contrôle externe

Rapport de l'un des Commissaires aux Comptes désigné Organisme Tiers Indépendant, sur la vérification de la déclaration consolidée de performance extra-financière

Esso S.A.F.

Exercice clos le 31 décembre 2023

À l'Assemblée Générale de la société Esso S.A.F.,

En notre qualité de Commissaire aux Comptes de votre société, Esso S.A.F. (ci-après « entité ») désigné Organisme Tiers Indépendant (« tierce partie »), accrédité par Cofrac Inspection, n°3_2122 (portée disponible sur www.cofrac.fr), nous avons mené des travaux visant à formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur les informations historiques (constatées ou extrapolées) de la déclaration consolidée de performance extra-financière, préparées selon les procédures de l'entité (ci-après le « Référentiel »), pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 (ci-après respectivement les « Informations » et la « Déclaration »), présentées dans le rapport de gestion en application des dispositions des articles L. 225-102-1, R. 225-105 et R. 225-105-1 du Code de commerce.

Conclusion

Sur la base des procédures que nous avons mises en œuvre, telles que décrites dans la partie « Nature et étendue des travaux », et des éléments que nous avons collectés, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que la déclaration de performance extra-financière est conforme aux dispositions réglementaires applicables et que les Informations, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

Commentaires

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus et conformément aux dispositions de l'article A. 225-3 du Code de commerce, nous formulons les commentaires suivants : les résultats présentés n'identifient pas d'indicateurs clés de performance au regard des politiques présentées.

Préparation de la déclaration de performance extra-financière

L'absence de cadre de référence généralement accepté et communément utilisé ou de pratiques établies sur lesquels s'appuyer pour évaluer et mesurer les Informations, permet d'utiliser des techniques de mesure différentes, mais acceptables, pouvant affecter la comparabilité entre les entités et dans le temps.

Par conséquent, les Informations doivent être lues et comprises en se référant au Référentiel dont les éléments significatifs sont présentés dans la Déclaration ou disponibles sur le site internet ou sur demande au siège de l'entité.

Limites inhérentes à la préparation des Informations

Les Informations peuvent être sujettes à une incertitude inhérente à l'état des connaissances scientifiques ou économiques et à la qualité des données externes utilisées. Certaines informations sont sensibles aux choix méthodologiques, hypothèses et/ou estimations retenues pour leur établissement et présentées dans la Déclaration.

Responsabilité de l'entité

Il appartient à la Direction de :

- Sélectionner ou d'établir des critères appropriés pour la préparation des Informations ;
- Préparer une Déclaration conforme aux dispositions légales et réglementaires, incluant une présentation du modèle d'affaires, une description des principaux risques extra-financiers, une présentation des politiques appliquées au regard de ces risques, ainsi que les résultats de ces politiques, incluant des indicateurs clés de performance et par ailleurs les informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxonomie verte) ;
- Préparer la Déclaration en appliquant le Référentiel de l'entité tel que mentionné ci-avant ; ainsi que
- Mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement des Informations ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

La Déclaration a été établie par le responsable ESG pour le Conseil d'Administration.

Responsabilité du Commissaire aux Comptes désigné organisme tiers indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, de formuler un avis motivé, exprimant une conclusion d'assurance modérée, sur :

- La conformité de la Déclaration aux dispositions prévues à l'article R. 225-105 du Code de commerce ;
- La sincérité des informations historiques (constatées ou extrapolées) fournies, en application du 3^e du I et du II de l'article R. 225-105 du Code de commerce à savoir, les résultats des politiques, incluant des indicateurs clés de performance, et les actions, relatifs aux principaux risques.

Comme il nous appartient de formuler une conclusion indépendante sur les Informations telles que préparées par la Direction, nous ne sommes pas autorisés à être impliqués dans la préparation desdites Informations, car cela pourrait compromettre notre indépendance.

Il ne nous appartient pas de nous prononcer sur :

- Le respect par l'entité des autres dispositions légales et réglementaires applicables (notamment en matière d'informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxonomie verte), de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale) ;
- La sincérité des informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxonomie verte) ;
- La conformité des produits et services aux réglementations applicables.

Dispositions réglementaires et doctrine professionnelle applicable

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément aux dispositions des articles A. 225-1 et suivants du Code de commerce, et à la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette intervention, notamment l'avis technique de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes, *Intervention du Commissaire aux Comptes - Intervention de l'OTI - Déclaration de performance extra-financière*, à notre programme de vérification transmis en début de mission et à la norme internationale ISAE 3000 (révisée)⁽¹⁾.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l'article L. 822-11 du Code de commerce et le Code de Déontologie de la Profession de Commissaire aux Comptes. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées, visant à assurer le respect des textes légaux et réglementaires applicables, des règles déontologiques et de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette intervention.

Moyens et ressources

Nos travaux ont mobilisé les compétences de 4 personnes et se sont déroulés entre décembre 2023 et avril 2024, sur une durée totale d'intervention de 4 semaines.

Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos spécialistes en matière de développement durable et de responsabilité sociétale. Nous avons mené une dizaine d'entretiens avec les personnes responsables de la préparation de la Déclaration, représentant notamment les ressources humaines, santé et sécurité, et environnement.

Nature et étendue des travaux

Nous avons planifié et effectué nos travaux, en prenant en compte le risque d'anomalies significatives sur les Informations.

Nous estimons que les procédures que nous avons menées, en exerçant notre jugement professionnel, nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée :

- Nous avons pris connaissance de l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation et de l'exposé des principaux risques ;
- Nous avons apprécié le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- Nous avons vérifié que la Déclaration couvre chaque catégorie d'information prévue au III de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce en matière sociale et environnementale ainsi que de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale et comprend, le cas échéant, une explication des raisons justifiant l'absence des informations requises par le 2^e alinéa du III de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce ;
- Nous avons vérifié que la Déclaration présente les informations prévues au II de l'article R. 225-105 du Code de commerce, lorsqu'elles sont pertinentes au regard des principaux risques ;

⁽¹⁾ ISAE 3000 (révisée) - Assurance engagements other than audits or reviews of historical financial information

10. Contrôle externe

- Nous avons vérifié que la Déclaration présente le modèle d'affaires et une description des principaux risques liés à l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation, y compris, lorsque cela s'avère pertinent et proportionné, les risques créés par ses relations d'affaires, ses produits ou ses services, ainsi que les politiques, les actions et les résultats, incluant des indicateurs clés de performance afférents aux principaux risques ;
- Nous avons vérifié que la Déclaration comprend une explication claire et motivée des raisons justifiant l'absence de politique concernant un ou plusieurs de ces risques, conformément au I de l'article R. 225-105 du Code de commerce ;
- Nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour :
 - Apprécier le processus de sélection et de validation des principaux risques, ainsi que la cohérence des résultats, incluant les indicateurs clés de performance retenus, au regard des principaux risques et politiques présentés, et
 - Corroborer les informations qualitatives (actions et résultats) que nous avons considéré les plus importantes présentées en Annexe 1. Pour certains risques, nos travaux ont été réalisés au niveau de l'entité consolidante, pour les autres risques, des travaux ont été menés au niveau de l'entité consolidante et dans une sélection d'entités ⁽²⁾ ;
- Nous avons vérifié que la Déclaration couvre le périmètre consolidé, à savoir l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation conformément à l'article L. 233-16 du Code de commerce avec les limites précisées dans la Déclaration ;
- Nous avons pris connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par l'entité et avons apprécié le processus de collecte visant à l'exhaustivité et à la sincérité des Informations ;
- Pour les indicateurs clés de performance et les autres résultats quantitatifs que nous avons considéré les plus importants, présentés en Annexe 1, nous avons mis en œuvre :
 - Des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées, ainsi que la cohérence de leurs évolutions ;
 - Des tests de détail sur la base de sondages ou d'autres moyens de sélection, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à rapprocher les données des pièces justificatives. Ces travaux ont été menés auprès d'une sélection d'entités contributrices et couvrent entre 32 et 100 % des données consolidées sélectionnées pour ces tests ;
- Nous avons apprécié la cohérence d'ensemble de la Déclaration par rapport à notre connaissance de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation.

Les procédures mises en œuvre dans le cadre d'une mission d'assurance modérée sont moins étendues que celles requises pour une mission d'assurance raisonnable effectuée selon la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

Neuilly-sur-Seine, le 12 avril 2024

L'un des Commissaires aux Comptes

Grant Thornton

Membre français de Grant Thornton International

Alexandre Mikhail
Associé

Lionel Cudey
Associé

Bertille Crichton
Associée, Transformation Durable

⁽²⁾ Notre-Dame-de-Gravenchon (environnement) et Nanterre (social).

ANNEXE 1 : Liste des informations considérées comme les plus importantes

Informations quantitatives sociales :

- Effectif total ;
- Femmes dans l'effectif global ;
- Entrées et départs ;
- Départs dans le cadre d'un licenciement ;
- Accidents du travail avec arrêt ;
- Taux de fréquence ;
- Taux de gravité.

Information quantitatives environnementales :

- Nombre de déversements accidentels > 1 baril ;
- Nombre d'incidents ayant engendré des plaintes pour nuisances sonores, olfactives ou autres, attribuables à l'activité de raffinage ;
- Quantité brûlée aux torches ;
- Émissions annuelles de SO₂ ;
- Émissions annuelles de NOx ;
- Émissions annuelles de COV ;
- Demande chimique en oxygène ;
- Volume d'eau annuel pompé dans le milieu ;
- Consommation d'énergies des raffineries ;
- Émissions annuelles de CO₂ ;
- Total déchets dangereux générés ;
- Déchets dangereux non valorisés ni recyclés.

Informations qualitatives :

- Accord Handicap et le réseau Handi'capable ;
- Visions à 2030+ ;
- Enquête de perception.

11. Préparation aux prochaines échéances réglementaires

Le groupe se prépare pour la transition du rapport DPEF vers le rapport issu de la CSRD. Le groupe Esso S.A.F. devra produire le premier reportage CSRD en 2025 sur l'année 2024.

Une équipe projet est en place en Europe avec laquelle l'équipe française collabore. Le support d'ExxonMobil engagé en interne et avec de nombreux consultants permet d'envisager une préparation efficace vers les nouvelles exigences de la CSRD.

L'analyse des ESRS encore non définitifs a déjà commencé en 2022 et en 2023 et se poursuit en 2024. Les indicateurs de performance de 2023 et l'analyse des risques sont d'ores et déjà organisés selon la logique des ESRS, ce qui permet à la fois d'organiser la publication dans un standard qui deviendra la norme dans l'Union européenne et à la fois d'analyser les opportunités d'amélioration de la publication d'informations extra-financières.



Notes

A series of horizontal dotted lines for writing notes.



Retrouvez toute notre actualité
sur **corporate.esso.fr**

Suivez-nous sur les réseaux sociaux :



ExxonMobil-FRA



ExxonMobil en France

Esso Société Anonyme Française

au capital de 98 337 521,70 euros
20, rue Paul-Héroult - 92000 Nanterre
Code APE 4730Z
R.C.S. Nanterre 542 010 053

Adresse postale :
Immeuble Spring
20, rue Paul-Héroult CS 90236
92023 Nanterre Cedex
Téléphone : 01 49 67 90 00

Documents présentés à l'assemblée
générale des actionnaires le 20 juin 2024
et communiqués au Comité social et économique central
de l'unité économique et sociale d'Esso S.A.F.,
Esso Raffinage et ExxonMobil Chemical France

